Tableau de bord des PME et des entrepreneurs indépendants 2018

© georgerudy-AdobeStock.com

economie
SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

La mission du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie consiste à créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. Dans ce cadre, la Direction générale de la Politique des P.M.E. publie sa troisième édition du « Tableau de bord des PME et des entrepreneurs indépendants », avec comme objectif principal de dresser un état des lieux, sur la base d'une série d'indicateurs fondamentaux portant particulièrement sur la vie des PME et des entrepreneurs indépendants, deux acteurs économiques clés en Belgique.

Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
N° d'entreprise : 0314.595.348
https://economie.fgov.be

tél. 0800 120 33 (gratuit)

facebook.com/SPFEco

@SPFEconomie

youtube.com/user/SPFEconomie

linkedin.com/company/fod-economie (page bilingue)

Editeur responsable : Jean-Marc Delporte
Président du Comité de direction
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles

Version internet

137-18

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Table des matières

Executive summary **5**

1. Introduction **7**

1.1. Définition des concepts 8

Les PME 8

Les entrepreneurs indépendants 9

1.2. Sources statistiques 10

Statbel 10

Eurostat 11

Office national de sécurité sociale 13

Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants 14

SPF Sécurité sociale 15

2. Démographie des PME **16**

2.1. Profil des PME 16

Taille 18

Secteurs 19

Forme juridique 21

2.2. Faillites 23

2.3. Emploi 26

Mesure « premiers engagements » 29

2.4. Comparaison internationale 31

Nombre d'entreprises 32

Emploi 32

Valeur ajoutée 33

3. Démographie des entrepreneurs indépendants **36**

3.1. Profil 36

Age 37

Nature de l'activité 38

Secteurs 40

Statut d'étudiant-indépendant 40

3.2. Cotisations sociales 42
3.3. Comparaison internationale 43
4. Entreprenariat féminin 47
4.1. Les femmes sur le marché du travail 47
4.2. Statut d'indépendant 48
4.3. Comparaison internationale 51
Liste des graphiques 55
Liste des tableaux 57

© everythingpossible - Adobe Stock

Executive summary

Le nombre de PME en Belgique a augmenté de 4 % en 2017, une augmentation de 36.034 PME par rapport à 2016 pour atteindre 940.440 entreprises de moins de 250 travailleurs. Les PME sans employé ont connu la plus forte croissance. Leur nombre a augmenté de 4,6 %. Les principaux secteurs en nombre de PME sont les professions libérales, le commerce et la construction. En 2017, les professions libérales rassemblaient pour la première fois plus de PME que le commerce. Les personnes physiques et les sociétés privées à responsabilité limitée restent les formes juridiques les plus prisées chez les PME, avec des parts respectives de 45,8 % et 34,8 %.

93.663 PME ont été créées en 2017 et 57.588 PME assujetties à la TVA ont été supprimées. Parmi les entreprises de moins de 50 travailleurs (les petites PME), 9.935 faillites ont été déclarées. Elles ont causé la perte de 15.522 postes de travail : 7.610 temps pleins, 4.012 temps partiels et 3.900 postes d'employeurs salariés. Ces faillites ont particulièrement touché le commerce, l'horeca et la construction.

Le nombre de travailleurs dans les petites PME (soit les micro-entreprises et les petites entreprises) a augmenté de 0,2 % en 2017. Il a évolué de 0,1 % dans les micro-entreprises et de 0,4 % dans les petites entreprises. Le nombre d'employeurs ayant fait appel à la mesure pour un premier engagement entre le 4e trimestre de 2016 et celui de 2017 a augmenté de 70,3 %.

La comparaison internationale entre la Belgique, les Pays-Bas, la France et l'Allemagne indique que l'Allemagne a enregistré la plus forte croissance du nombre de PME selon les estimations de 2016 (13,8 %). La Belgique occupait la 2e place avec une hausse de 6,7 %. L'Allemagne a également connu la plus grande croissance du nombre de personnes employées dans des PME (5,3 %). En France, elle était de 3,1 %, en Belgique de 2,5 % et aux Pays-Bas de 1,4 %. La valeur ajoutée par personne occupée dans les PME était plus grande en Belgique qu'en France, aux Pays-Bas et en Allemagne.

La Belgique comptait 1.087.763 entrepreneurs indépendants et aidants affiliés aux caisses d'assurance sociale au cours du 4e trimestre de 2017, soit 2,8 % de plus qu'à la même période en 2016. Le nombre de starters a augmenté de 5 % par rapport à l'année précédente. Les starters en activité complémentaire ont particulièrement augmenté (15,1 %). Les principaux secteurs des starters sont les professions libérales. 30,3 % d'entre eux ont lancé une activité dans ce secteur. La moitié des starters avait moins de 35 ans.

Le 1er janvier 2017, la nouvelle réglementation sur le statut social des étudiants-indépendants est entrée en vigueur afin d'encourager l'entreprenariat chez les jeunes. Au 2e trimestre de 2018, 6.163 étudiants-indépendants étaient enregistrés.

En comparaison avec les autres pays de l'UE15[1], la part des indépendants dans la population active occupée (en emploi) est avec 13,5 % légèrement en-deça de la moyenne de 14,1 %. La part des indépendants employant des travailleurs est de 30,4 % en Belgique. Ce qui correspond environ à la moyenne de l'UE15 de 30,3 %.

Le nombre de femmes indépendantes et aidantes a augmenté de 3,4 % en 2017, soit 5,3 % de femmes starters en plus qu'en 2016. Plus d'un quart des femmes indépendantes (27,8 %) menaient leur activité à titre complémentaire. La plupart des femmes indépendantes et aidantes sont actives dans le secteur des professions libérales (38,9 %) et du commerce (30,8 %).

En Belgique, la part des indépendantes dans la population des femmes actives occupées (9,5 %) est plus faible qu'aux Pays-Bas (12,6 %), mais plus élevée qu'en France (8 %) et en Allemagne (7 %). La part des femmes dans la population totale des indépendants est moins grande qu'aux Pays-Bas, en France et en Allemagne.

1 UE15 ou l'Europe des Quinze comprend l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Danemark, l'Irlande, le Royaume-Uni, la Grèce, l'Espagne, le Portugal, l'Autriche, la Finlande et la Suède.

1. Introduction

Le Tableau de bord a deux objectifs. Il dresse tout d'abord un état des lieux du développement de l'entreprenariat en Belgique, à travers des indicateurs de la vie économique des PME et des entrepreneurs indépendants. Il offre de plus un cadre de référence pour la prise de mesures publiques.

Publié chaque année, ce rapport annuel étudie la vie des PME et des entrepreneurs indépendants à travers les années et met à chaque fois de nouvelles thématiques en lumière. Le Tableau de bord 2016 avait inauguré l'analyse de la démographie des PME, des entrepreneurs indépendants, de l'entreprenariat féminin et de l'internationalisation des PME. La seconde publication (2017) poursuit et enrichit ce travail avec de nouveaux sujets, tels que l'artisanat.

Le Tableau de bord 2018 traite de trois thématiques : la démographie des PME (chapitre 2), la démographie des entrepreneurs indépendants (chapitre 3) et l'entreprenariat féminin (chapitre 4). L'internationalisation des PME n'est pas abordée dans cette version du Tableau de bord. Vu le délai de disponibilité de ces données, ce sujet sera traité dans une publication distincte. Comme dans les éditions précédentes, les chapitres sont à nouveau clôturés par une comparaison internationale.

Les deux acteurs économiques clés du Tableau de bord sont les PME et les entrepreneurs indépendants. Il existe plusieurs définitions de ces deux concepts. Les définitions pertinentes dans le cadre de ce Tableau de bord sont expliquées ci-dessous. L'introduction termine par une description des différentes sources utilisées pour l'analyse des PME et des entrepreneurs indépendants.

1.1. Définition des concepts

Les PME

Il n'existe pas en Belgique de définition univoque des « petites et moyennes entreprises » (PME). La **Commission européenne** a toutefois fixé une définition européenne des PME dans la recommandation 2003/361/CE. Une définition européenne permet de déterminer sur base de règles communes quelles entreprises ont droit aux mesures de soutien destinées aux PME.

Cette définition se fonde sur trois critères :

- le nombre de salariés,
- le chiffre d'affaires annuel (hors TVA) ou
- le total du bilan annuel.

Selon la Commission européenne, les PME sont des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, présentent soit un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 50 millions d'euros, soit un total du bilan ne dépassant pas 43 millions d'euros.

Des seuils sont appliqués à ces critères pour distinguer trois catégories des PME. Le tableau 1 donne un aperçu des catégories et des critères sur lesquels elles sont fondées.

Tableau 1. Définition des PME et catégories selon la Commission européenne

Catégorie	Nombre de salariés	Chiffres d'affaires		Total du bilan
Micro-entreprise	< 10	≤ 2 millions d'euros	OU	≤ 2 millions d'euros
Petite entreprise	< 50	≤ 10 millions d'euros		≤ 10 millions d'euros
Moyenne entreprise	< 250	≤ 50 millions d'euros		≤ 43 millions d'euros

La Commission européenne examine actuellement la nécessité de revoir cette définition (https://ec.europa.eu/info/consultations/public-consultation-review-sme-definition_en).

Le montant du chiffre d'affaires ou du total du bilan n'étant pas toujours disponible, **l'Observatoire des PME** du SPF Economie recourt le plus souvent au critère du nombre de salariés pour définir une PME. De la même façon, les statistiques structurelles sur

les entreprises **d'Eurostat**, l'Office statistique de l'Union européenne, utilisent uniquement le nombre de personnes occupées pour définir la taille d'une entreprise[2]. A l'instar de la Commission européenne, l'**Office national de sécurité sociale** (ONSS) considère qu'une PME doit satisfaire à plusieurs conditions au niveau de l'emploi et du chiffre d'affaires. Mais ne disposant que d'informations relatives à l'emploi, c'est le seul critère pris en considération pour identifier les PME.

Dans les éditions précédentes du Tableau de bord, le terme PME a été utilisé dans différentes analyses pour qualifier les entreprises de moins de 50 travailleurs. Pour éviter une confusion avec la définition de la Commission européenne, le terme PME sera cette année exclusivement utilisé pour les entreprises de moins de 250 travailleurs. Comme les années précédentes, l'accent sera mis sur les entreprises de moins de 50 travailleurs vu l'importance de ces petites structures. En 2017, 99,3 % des entreprises belges occupaient moins de 50 travailleurs. Dans ce Tableau de bord, une entreprise de moins de 50 travailleurs est qualifiée de **« petite PME »**. L'Observatoire des PME applique les mêmes seuils du nombre de salariés que la Commission européenne pour définir les différentes catégories de PME (tableau 2). Les « petites PME » comprennent les catégories « micro-entreprise » et « petite entreprise ».

Tableau 2. Définition des PME et catégories selon l'Observatoire des PME

Catégorie		Nombre de salariés
Petite PME	Micro-entreprise	0 à 9
	Petite entreprise	10 à 49
Moyenne entreprise		50 à 249

Les entrepreneurs indépendants

L'entrepreneur indépendant est une personne qui exerce son activité indépendante sous la forme d'une entreprise individuelle (indépendant en personne physique) ou d'une société (personne morale).

Toute personne physique qui exerce, en Belgique, une activité professionnelle en raison de laquelle elle n'est pas engagée dans les liens d'un contrat de travail ou d'un statut, est considérée comme « travailleur indépendant ». Son travail s'exerce en dehors de tout lien de subordination. Le travailleur indépendant bénéficie d'un statut social propre et d'un régime de sécurité sociale spécifique. L'**Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants** (INASTI) gère la sécurité sociale des travailleurs indépendants et publie des statistiques à leur sujet.

Selon **Eurostat**, un travailleur indépendant est soit le propriétaire unique ou soit le copropriétaire de l'entreprise non constituée en société dans laquelle il travaille. Sauf s'il exerce également un autre emploi rémunéré constituant son activité principale, il est alors considéré comme salarié[3].

2 http://ec.europa.eu/eurostat/web/structural-business-statistics/structural-business-statistics/sme

3 http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:Self-employed/fr

1.2. Sources statistiques

Les données analysées dans ce Tableau de bord sont principalement issues d'organismes publics et complétées, le cas échéant, par d'autres sources d'information.

Statbel

Statbel[4] est la Direction générale Statistique– Statistics Belgium du SPF Economie. En tant qu'Office belge de statistique, Statbel collecte, produit et diffuse des chiffres sur l'économie, la société et le territoire belges.

Les bases de données de Statbel principalement exploitées dans cette publication ont trait aux assujettis à la TVA et aux faillites.

La source de la base de données des **assujettis à la TVA** est la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) et la population est celle des entreprises considérées comme assujetties à la TVA par l'administration de la TVA. Les activités exemptées de TVA ne sont donc pas reprises dans cette base de données. Il s'agit souvent d'activités à caractère social, culturel, médical (comme les médecins ou les infirmiers) ou de certaines activités financières. Les entreprises étrangères doivent quant à elles s'identifier lorsqu'elles réalisent en Belgique des opérations visées par le Code de la TVA. Elles sont donc comptabilisées dans la base de données.

4 https://statbel.fgov.be/fr

Cette base de données comprend le nombre d'assujettis à la TVA ainsi que les créations et les cessations des entreprises assujetties à la TVA. Le nombre de créations correspond au nombre de primo-assujettissements à la TVA, les entreprises qui acquièrent cette qualité pour la première fois, et les ré-assujettissements, les entreprises qui ont déjà été assujetties à la TVA. Les cessations marquent la fin de l'assujettissement à la TVA, ce qui ne signifie pas forcément une cessation d'activité ou une faillite.

En ce qui concerne les statistiques de la base de données sur les faillites, Statbel part du répertoire d'entreprises belges. Ces informations sont complétées par les déclarations des tribunaux de commerce. La population est celle de toutes les entreprises soumises à la loi sur les faillites. Une entreprise est en faillite lorsque qu'elle est durablement en cessation de paiement et que son crédit commercial est ébranlé. Ces deux conditions doivent être réunies.

Les statistiques des assujettis TVA et des faillites sont disponibles par secteur d'activité des entreprises. Les secteurs sont décomposés selon la nomenclature NACE-BEL, la version belge de la Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne.

Les entreprises peuvent également être classées par taille. La taille d'une entreprise est définie selon le nombre de salariés enregistrés auprès de l'ONSS. Les classes de tailles utilisées dans la base de données des assujettis à la TVA permettent de distinguer les micro-, petites et moyennes entreprises selon la définition de l'Observatoire des PME. En ce qui concerne les faillites, seules les micro- et petites entreprises peuvent être étudiées.

Enfin, il est possible d'analyser les données selon la forme juridique des entreprises et la localisation du siège de l'entreprise.

Eurostat

Dans les **fiches techniques SBA**, la Commission européenne analyse chaque année la situation des PME dans 28 Etats membres de l'Union européenne et dans certains autres pays. Ces fiches évaluent l'état d'avancement du programme « Small Business Act » au niveau national. Elles présentent les tendances récentes et les politiques nationales qui affectent les PME selon les différents principes du « Small Business Act ». Elles comportent également des estimations du nombre d'entreprises, de personnes employées dans les entreprises et de leur valeur ajoutée.

La fiche technique SBA 2017 contient des estimations pour l'année 2016. Elles sont fondées sur les chiffres de la période 2008-2014 de la base de données des Statistiques structurelles sur les entreprises mise à disposition par Eurostat.

Ces informations portent sur « l'économie marchande non financière », soit uniquement l'industrie, la construction, le commerce et les services (NACE 2008 Sections B à J, L, M et N). Elles ne prennent pas en compte les entreprises des secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche, et des services qui ne font généralement pas partie de l'économie marchande comme l'éducation et la santé.

Les estimations concernent différentes catégories d'entreprises, définies selon le nombre de travailleurs. Les catégories de micro-, petites et moyennes entreprises correspondent à celles définies par l'Observatoire des PME. Le chiffre d'affaires ou le total du bilan utilisés dans la définition européenne officielle des PME ne sont pas pris en compte.

Les statistiques d'Eurostat présentent l'avantage d'avoir été harmonisées entre les différents pays. Elles sont donc comparables. L'inconvénient est que, pour certains pays, ces données diffèrent de celles publiées par les autorités nationales.

Le Tableau de bord recourt également aux résultats de **l'enquête européenne sur les forces de travail** (EFT-UE). Il s'agit d'une enquête par sondage auprès des ménages, qui fournit des résultats trimestriels sur la participation au marché du travail des personnes âgées de 15 ans et plus et des personnes qui ne sont plus actives. L'enquête, coordonnée par Eurostat, est réalisée dans les 28 Etats membres de l'Union européenne ainsi que dans certains autres pays. En Belgique, les données sont récoltées et traitées par Statbel.

En Belgique, la méthodologie de l'enquête a été améliorée en 2017. Ces changements ont pour conséquence que les résultats de 2017 ne peuvent pas être comparés aux données des années précédentes.

Enfin, les données de la **« démographie des entreprises »** ont été utilisées dans les versions précédentes du Tableau de bord. Elles composent les statistiques structurelles sur les entreprises d'Eurostat. Les entreprises y sont classées par taille, en distinguant les entreprises n'ayant aucun salarié, de celles occupant 1 à 4 ; 5 à 9 ; ou plus de 10 salariés. Seule la catégorie des micro-entreprises analysée par l'Observatoire des PME peut donc être étudiée. Les activités économiques couvertes sont la NACE 2008 sections B à N (à l'exclusion des activités de gestion des sociétés holding) et les sections P à S. Ainsi, les activités relatives à l'industrie, la construction, le commerce et les services de distribution sont couverts, mais pas l'agriculture, l'administration publique, les activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique, la production de biens ou de services par les ménages pour leur propre usage et les activités extraterritoriales.

La mise à jour de ces données avec les chiffres de 2016 n'était pas disponible au moment de la rédaction de ce document. Cette édition du Tableau de bord ne peut donc pas poursuivre l'analyse de la dernière édition, basée sur des chiffres de 2015.

Office national de sécurité sociale

Les données statistiques produites par l'Office national de sécurité sociale (ONSS) permettent de suivre l'évolution de l'emploi dans le secteur privé en Belgique. L'ONSS connaît tous les employeurs du secteur privé, mais ne possède aucune donnée relative aux travailleurs indépendants et aux sociétés n'occupant pas de personnel salarié, qui sont également des PME.

Les données de l'ONSS utilisées dans le Tableau de bord portent sur trois chiffres clés : le nombre de travailleurs occupés, le nombre de postes de travail occupés et le volume de travail.

La statistique des **travailleurs occupés** comptabilise au dernier jour du trimestre tant les travailleurs présents que ceux dont le contrat de travail est suspendu, mais non rompu (maladie, repos de grossesse, congé...). Lorsqu'un travailleur exécute plusieurs contrats de travail simultanés en fin de trimestre, il ne sera comptabilisé qu'une fois.

La statistique des **postes de travail occupés** enregistre le nombre de travailleurs occupés par chaque employeur à la fin d'un trimestre. Les travailleurs qui, à la fin d'un trimestre, sont occupés par plus d'un employeur, sont comptabilisés plusieurs fois. La différence entre le nombre de postes de travail et le nombre de travailleurs occupés est exclusivement due à ces travailleurs à occupations multiples.

La détermination **du volume de travail** exprimé en équivalents temps plein se base sur toutes les périodes de travail rémunérées déclarées pour l'ensemble du trimestre. Les périodes de travail rémunérées d'un travailleur ayant été occupé au cours du trimestre chez plusieurs employeurs, sous plusieurs statuts et/ou sous différents régimes de travail, sont donc toutes prises en considération.

La taille de l'entreprise de l'employeur dans ces statistiques dépend du nombre de postes de travail. L'ONSS établit différentes classes de taille d'employeurs permettant d'analyser les micro- et les petites entreprises.

La répartition d'après le groupe sectoriel s'appuie sur la commission paritaire mentionnée par l'employeur. Un employeur ne relève théoriquement que d'une commission paritaire, déterminée en fonction de son activité principale.

En plus des statistiques sur l'emploi, l'ONSS fournit également à l'Observatoire des PME des données agrégées sur le recours à la mesure **« premiers engagements »**. Cette mesure fait partie du tax shift et est entrée en vigueur le 1er janvier 2016. Les données trimestrielles portent sur le nombre d'employeurs recourant à cette mesure, par secteur et par région. La mesure et son utilisation sont détaillées au chapitre 2.

Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants

L'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI) gère la sécurité sociale des travailleurs indépendants. Il possède deux bases de données distinctes : celles des **personnes assujetties** (personnes physiques) et celles des sociétés affiliées (personnes morales). Les données reprises dans le Tableau de bord sont issues de la première banque de données. Il s'agit des statistiques des personnes assujetties au statut social des travailleurs indépendants (les administrateurs de société sont inclus dans ces chiffres).

Le nombre de personnes assujetties correspond aux personnes physiques qui relèvent du statut social des travailleurs indépendants de par l'exercice d'une activité professionnelle en tant que travailleur indépendant ou aidant (qualité). L'aidant est une personne physique qui assiste ou remplace un travailleur indépendant dans l'exercice de son activité sans être liée par un contrat de travail. Il s'agit souvent, mais pas nécessairement, d'un membre de la famille.

Ces deux groupes sont subdivisés selon la nature de l'activité. La nature de l'activité indique si la profession est exercée comme une activité principale, complémentaire ou après l'âge de la pension. Si l'activité indépendante est l'unique source de revenus professionnels, le travailleur est considéré comme indépendant « à titre principal ». Les indépendants « à titre complémentaire » exercent simultanément et principalement une autre activité professionnelle.

Ces données peuvent être réparties selon la branche d'activité qui correspond aux principaux groupes de la nomenclature des professions propre au statut social des travailleurs indépendants. Cette codification des professions diffère des codes d'activité NACE-BEL 2008.

La base de données des assujettis offre notamment des statistiques sur le nombre des assujettis, des starters et des cessants. Le nombre total d'assujettis comprend les indépendants et aidants actifs au cours du 4e trimestre de l'année en question. Un indépendant qui a cessé ses activités durant le 4e trimestre est donc considéré comme

un actif lors de l'année en question. Les starters sont des indépendants assujettis qui ont commencé leur activité professionnelle au cours de l'année en question. Il peut s'agir d'une première affiliation ou d'une reprise d'une activité. Un indépendant peut donc être comptabilisé deux fois dans la population des starters s'il démarre une activité, est inactif pendant au moins un trimestre et reprend cette activité au cours de la même année. Les cessants sont les indépendants assujettis qui mettent fin à leur activité professionnelle au cours de l'année étudiée.

Enfin, l'INASTI fournit à l'Observatoire des PME des données portant sur le statut des **étudiants-indépendants**. Elles sont disponibles depuis le 1er janvier 2017. Ce statut et les premiers résultats de son utilisation sont abordés dans le chapitre 3.

SPF Sécurité sociale

La Direction générale Indépendants du SPF Sécurité sociale est le centre d'expertise pour le statut social des travailleurs indépendants en Belgique. Le SPF gère les greffes de la Commission des **dispenses de cotisations**. Cette dernière peut accorder aux indépendants une dispense provisoire du paiement des cotisations de sécurité sociale s'ils se trouvent dans le besoin.

Le SPF Sécurité sociale dispose également de statistiques relatives au **montant des cotisations sociales** versées par les indépendants.

2. Démographie des PME

2.1. Profil des PME

La description du profil des PME est réalisée grâce à la base de données des assujettis à la TVA de Statbel.

En 2017, 941.991 entreprises étaient assujetties à la TVA en Belgique. 940.440, soit 99,8 %, de ces entreprises étaient des PME. Comme en 2016, la croissance du nombre de PME est d'environ 4 %.

Graphique 1. PME assujetties à la TVA

Nombre et évolution en % par rapport à l'année précédente.

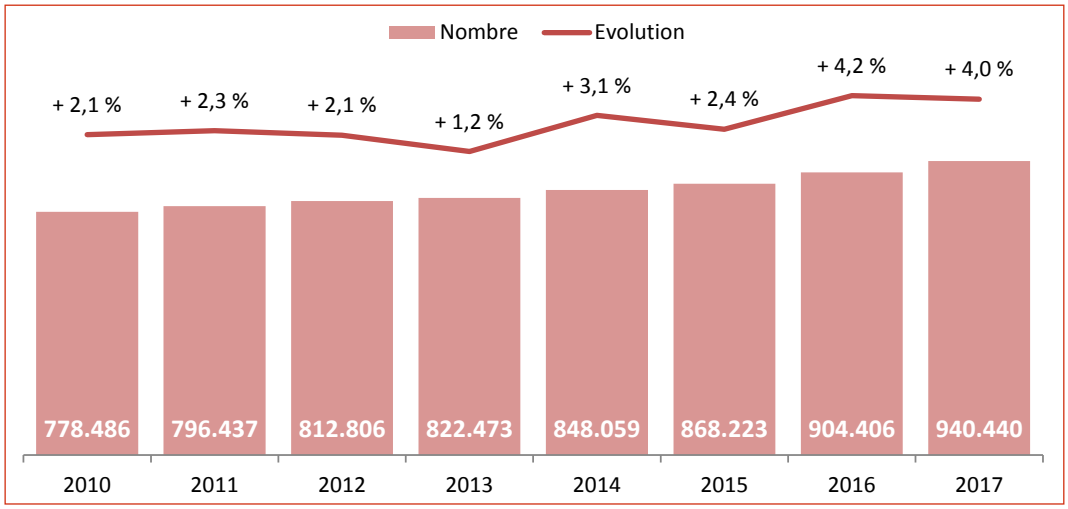

Source : Statbel, calculs de l'Observatoire des PME.

Le 1er janvier 2018, la Belgique comptait 83 assujettis à la TVA pour 1.000 habitants contre 80 au 1er janvier 2017.

Tableau 3. Densité du nombre de PME pour 1.000 habitants

01.01.2011	01.01.2012	01.01.2013	01.01.2014	01.01.2015	01.01.2016	01.01.2017	01.01.2018
71	72	73	74	76	77	80	83

Source : Statbel, calculs de l'Observatoire des PME.

93.663 PME ont été créées en 2017. C'est plus qu'en 2016, mais la croissance du nombre de créations est moins marquée en 2017. En 2016, il y avait 13,8 % de créations de PME assujetties à la TVA de plus qu'en 2015. En 2017 , le nombre de création a augmenté de 2,4 %. Il faut tenir compte du fait que les administrateurs établis en personne morale doivent depuis 2016 s'enregistrer en tant qu'assujettis à la TVA.

Le taux de création brut de PME, soit le nombre de nouvelles PME par rapport au nombre total de PME à la même année, s'élevait à 10 % en 2017 soit autant qu'en 2016 (10,1 %).

Tableau 4. Taux de création brut des PME

En pourcentage.

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
9,0	9,0	8,8	8,5	10,7	9,3	10,1	10,0

Source : Statbel, calculs de l'Observatoire des PME.

Après les diminutions observées en 2015 et 2016, le nombre de cessations a repris en 2017. Il y avait, en 2017, 4,2 % de cessations de PME assujetties à la TVA de plus qu'en 2016.

Le taux de cessation des PME, soit le nombre de cessations de PME du registre de la TVA par rapport au nombre total de PME à la même année, s'élevait à 6,1 % en 2017 comme l'année précédente.

Tableau 5. Taux de cessation des PME

En pourcentage.

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
6,9	6,8	6,8	7,3	7,7	6,9	6,1	6,1

Source : Statbel, calculs de l'Observatoire des PME.

Le taux de création net, soit la différence entre le taux de création brut et le taux de cessation, s'est élevé à 3,8 % en 2017 contre 4 % en 2016.

Tableau 6. Taux de création net

En pourcentage.

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
2,0	2,3	2,0	1,2	3,0	2,3	4,0	3,8

Source : Statbel, calculs de l'Observatoire des PME.

Le taux de turbulence des PME, un indicateur de la dynamique de l'économie, est le rapport entre, d'une part, la somme des créations et de cessations de PME, et d'autre part, le nombre d'entreprises assujetties à la TVA durant la même période. En 2017, le taux de turbulence des PME s'élevait à 16,1 %.

Tableau 7. Taux de turbulence des PME

En pourcentage.

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
15,9	15,8	15,6	15,8	18,5	16,2	16,2	16,1

Source : Statbel, calculs de l'Observatoire des PME.

Taille

En 2017, 80,6 % des assujettis à la TVA étaient des entreprises sans travailleur et 15,9 % étaient des entreprises d'1 à 9 travailleurs. 96,4 % des assujettis à la TVA belge sont donc des micro-entreprises. Les petites et moyennes entreprises forment respectivement 2,9 % et 0,6 % du total des assujettis à la TVA.

Graphique 2. Taille des entreprises en 2015, 2016 et 2017

Nombre et évolution en % par rapport à l'année précédente.

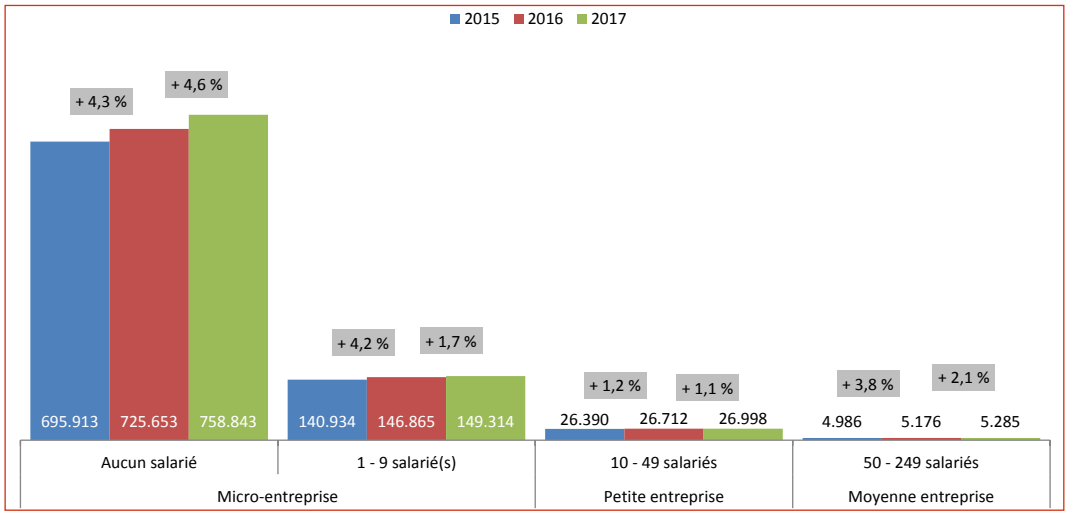

Source : Statbel, calculs de l'Observatoire des PME.

Le nombre d'entreprises sans travailleur a augmenté chaque année. Cette croissance constante a pour conséquence que leur part dans le nombre total d'entreprises est passée de 76,9 % en 2008 à 80,6 % en 2017. La part des entreprises de 1 à 9 travailleurs a diminué au cours de cette période : de 18,8 % à 15,9 %. La part des petites entreprises a aussi baissé de 3,5 % à 2,9 %. La part des moyennes et grandes entreprises reste constante.

Secteurs

Les trois principaux secteurs en Belgique, en ce qui concerne le nombre de PME, représentaient ensemble 51,6 % de l'ensemble des PME. Il s'agit des secteurs suivants :

1. Professions libérales[5] (19,1 %)
2. Commerce[6] (19,0 %)
3. Construction[7] (13,5 %)

Graphique 3. PME dans les trois principaux secteurs

Nombre et évolution en % par rapport à l'année précédente.

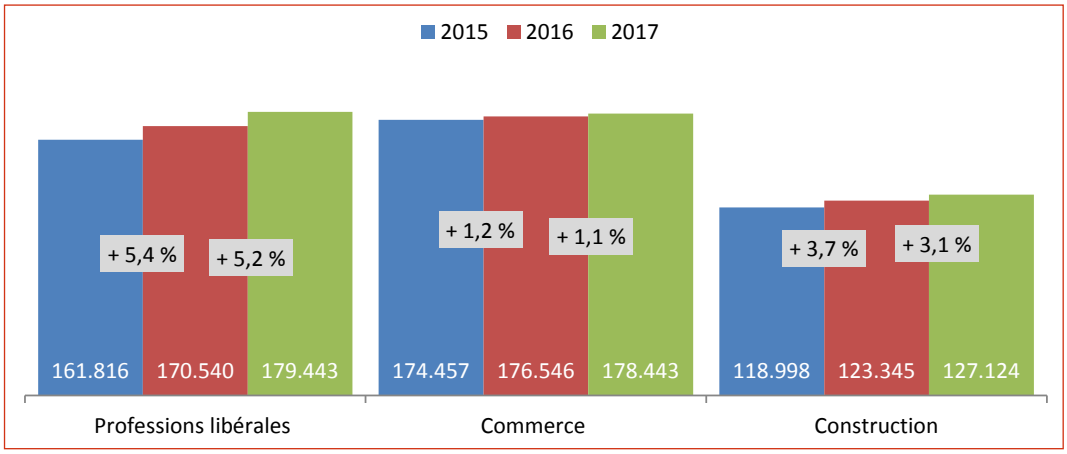

Source : Statbel, calculs de l'Observatoire des PME.

Le commerce était jusqu'en 2016 le secteur avec le plus grand nombre des PME, mais avec une forte et constante croissance ces dernières années, les professions libérales sont devenues en 2017 le principal secteur en Belgique. 8.903 PME ont été créées dans ce secteur en 2017. Cela représente un quart de l'ensemble des nouvelles PME. La croissance dans le secteur de la construction a été légèrement moindre que l'année précédente. Le secteur a gagné 3.779 nouvelles PME en 2017 contre 4.347 en 2016.

5 NACE-BEL section M (activités spécialisées, scientifiques et techniques).

6 NACE-BEL section G (commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles).

7 NACE-BEL section F (construction).

Le secteur de l'information et de la communication[8] a, malgré sa taille limitée, soit 5 % de l'ensemble des PME, fortement contribué aux créations de PME en 2017. Avec 3.423 nouvelles PME, ce secteur a connu la plus grande croissance absolue après les professions libérales et la construction.

Comme les années précédentes, le nombre de PME du secteur de l'agriculture[9] a diminué.

88,1 % des PME du secteur des professions libérales sont des entreprises sans employé. Le nombre de PME occupant des travailleurs est plus élevé dans le commerce et la construction. Dans le commerce, 23 % des PME emploient 1 à 9 travailleurs et 4,1 % occupent 10 à 49 personnes. Dans la construction, il s'agit de respectivement de 17,6 % et 2,7 %. La part des PME sans travailleur est de plus en plus grande dans ce secteur. En 2017, elle était de 79,3 % contre 73,7 % en 2008. Le commerce connaît la même tendance mais dans une moindre mesure (72,4 % en 2017 contre 70,3 % en 2008).

Graphique 4. Répartition des catégories d'employeurs dans les trois principaux secteurs en 2017

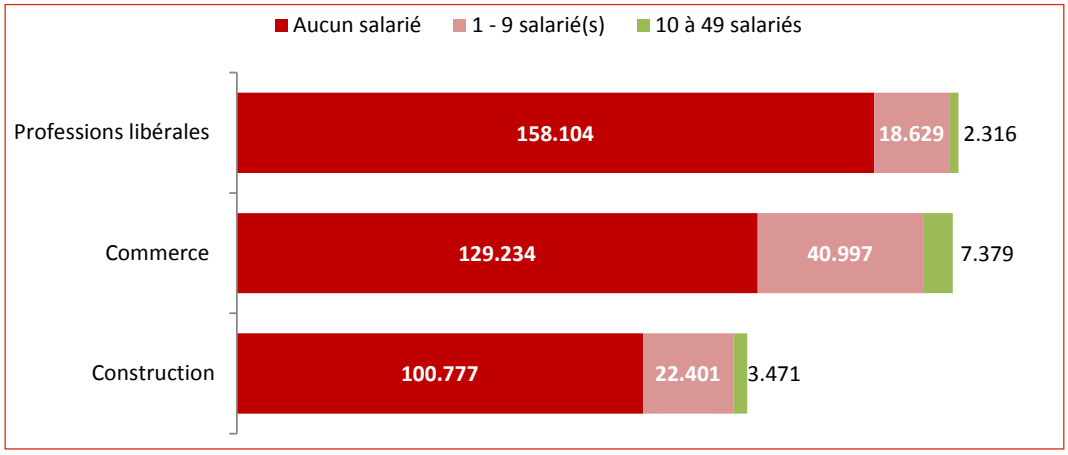

Source : Statbel.

Le commerce est un important secteur pour toutes les catégories de PME. En 2017, plus d'un quart des PME de 1 à 9 et de 10 à 49 salariés appartiennent à ce secteur. Plus d'une entreprise sans travailleur sur cinq est active dans le secteur des professions libérales. Le principal secteur des moyennes entreprises est celui de l'industrie.

8 NACE-BEL section J (information et communication).

9 NACE-BEL section A (agriculture, sylviculture et pêche).

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique 5. Secteurs dont la part est supérieure à 10 % par catégorie d'employeur en 2017

En pourcentage.

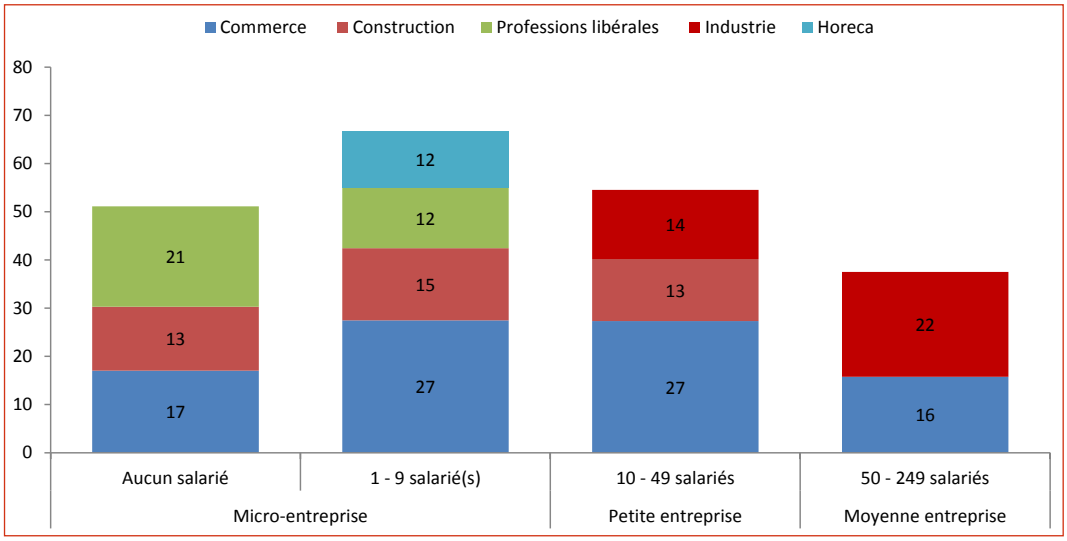

Source : Statbel, calculs de l'Observatoire des PME.

Forme juridique

Les principales formes juridiques parmi les PME sont les personnes physiques et les sociétés privées à responsabilité limitée (SPRL). Ces formes juridiques occupaient en 2017 une part respective de 45,8 % et 34,8 % de l'ensemble des PME.

Graphique 6. Répartition des formes juridiques des PME en 2017

En pourcentage.

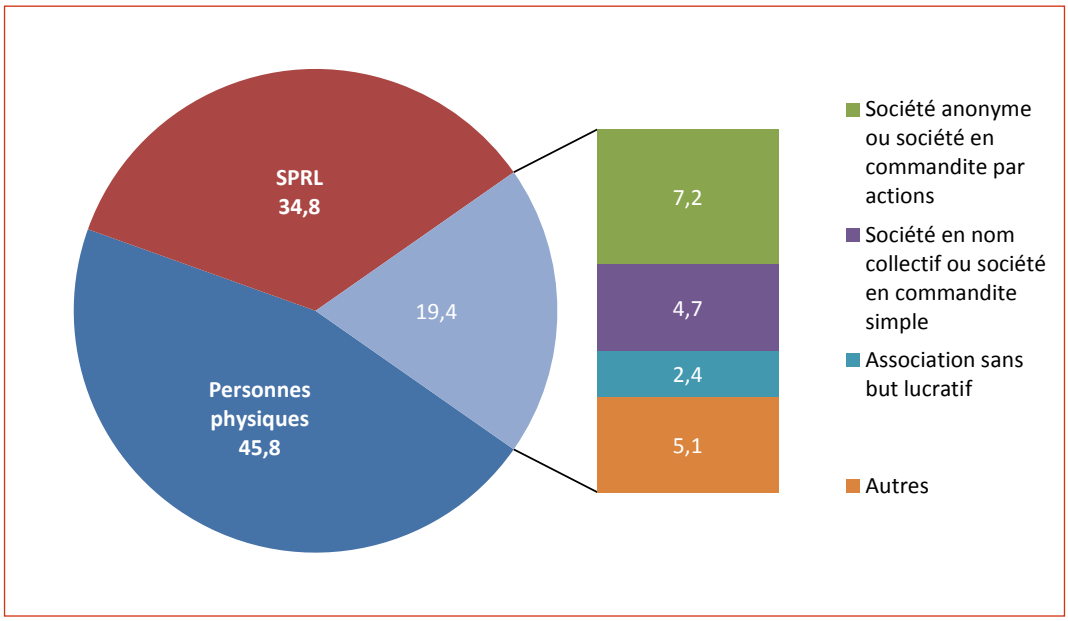

La catégorie « autres » comprend les formes juridiques suivantes : société coopérative, association commerciale en participation ou association commerciale momentanée, société commerciale de droit étranger, organisme de droit public…

Source : Statbel, calculs de l'Observatoire des PME.

Les personnes physiques ont connu une croissance particulièrement forte en 2017. Il y avait 18.190 PME sous cette forme de plus qu'en 2016. C'est la moitié de la croissance absolue du nombre de PME en 2017. La croissance du nombre de SPRL est moindre qu'en 2016. Cette catégorie a augmenté de 11.528 PME en 2017 contre 15.388 PME en 2016. La diminution du nombre de sociétés anonymes (SA) et de sociétés en commandite par actions (SCA) continue en 2017 chez les PME.

Graphique 7. Les trois principales formes juridiques chez les PME

Nombre et évolution en % par rapport à l'année précédente.

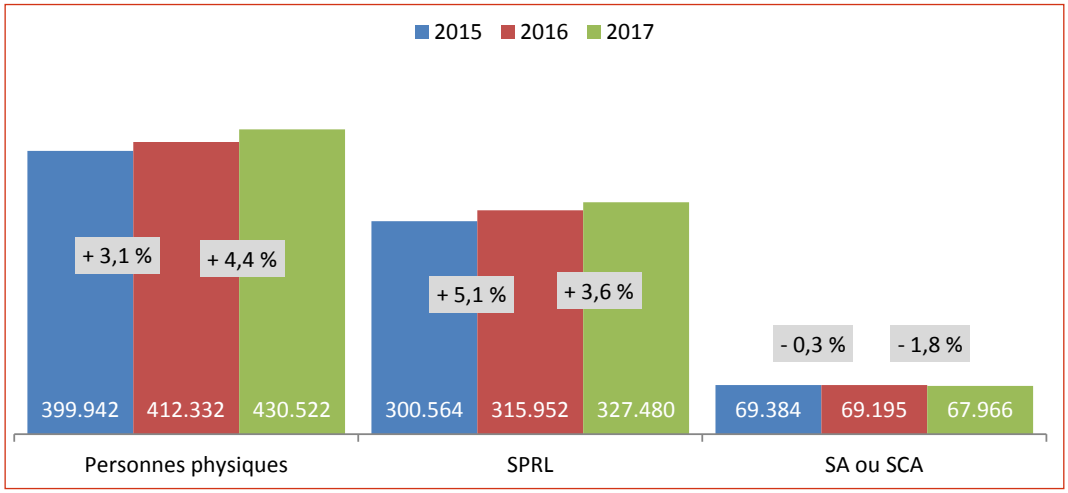

Source : Statbel, calculs de l'Observatoire des PME.

L'importance de ces trois formes juridiques dépend fortement du type de PME. Plus de la moitié des assujettis à la TVA sans salarié sont des personnes physiques. Malgré la forte croissance des personnes physiques ces dernières années, leur part parmi les PME a diminué de 49,1 % à 45,8 % entre 2008 et 2017. Les entreprises de 1 à 9 travailleurs sont essentiellement des SPRL. La part des SPRL dans cette catégorie d'entreprise a augmenté sur toute la période 2008-2017. Les plus grandes PME optent pour la forme juridique de la SA ou SCA. La part de ces formes juridiques a cependant baissé dans toutes les catégories de PME. C'est particulièrement vrai chez les petites entreprises. En 2008, plus de la moitié des petites entreprises étaient des SA ou SCA, contre 45 % en 2017.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique 8. Répartition des formes juridiques par catégorie d'employeur

En pourcentage.

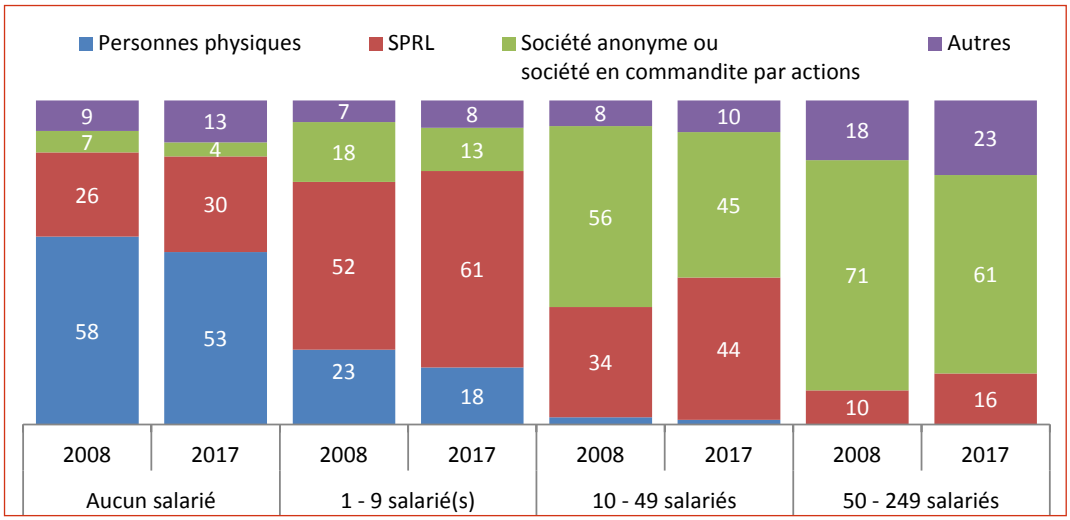

Source : Statbel, calculs de l'Observatoire des PME.

2.2. Faillites

En 2017, 9.968 entreprises assujetties à la TVA ont fait faillite. 9.935 d'entre elles comptaient moins de 50 travailleurs (petites PME). C'est 801 de plus qu'en 2016. La tendance à la baisse du nombre de faillites de ces trois dernières années prend ainsi fin.

Graphique 9. Faillites des petites PME

Nombre et évolution en % par rapport à l'année précédente.

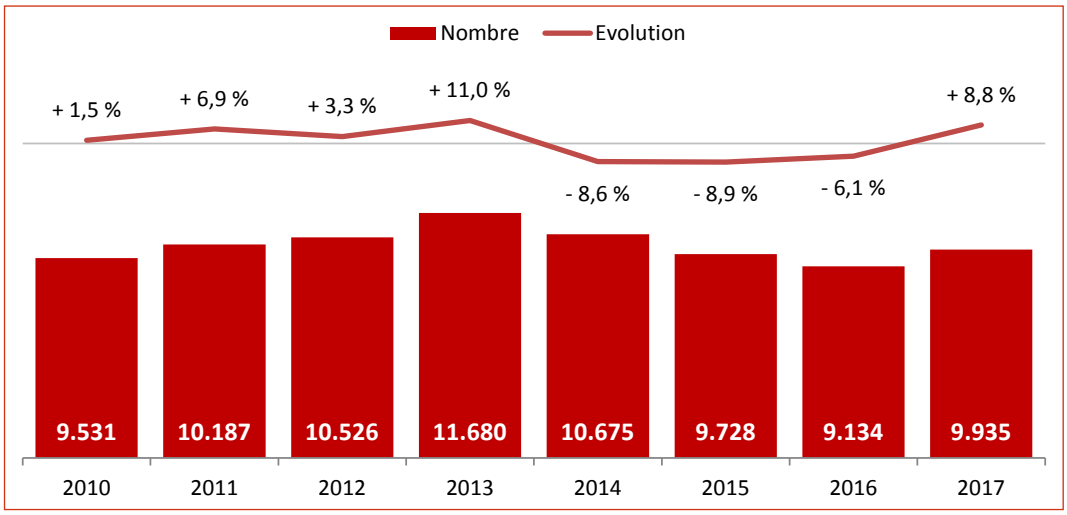

Source : Statbel, calculs de l'Observatoire des PME.

Les faillites des petites PME ont entraîné la perte de 15.522 postes de travail en 2017. Il s'agissait de 7.610 travailleurs à temps plein, de 4.012 travailleurs à temps partiel et de 3.900 employeurs salariés.

Dans l'ensemble, le nombre de postes de travail perdus dans les petites PME a diminué ces quatre dernières années (graphique 10). Tant les pertes d'emplois à temps plein que celles à temps partiel diminuent depuis 2014. La perte de postes de travail d'employeurs salariés a augmenté en 2017.

Graphique 10. Nombre de postes de travail perdus dans les petites PME selon le type de contrat

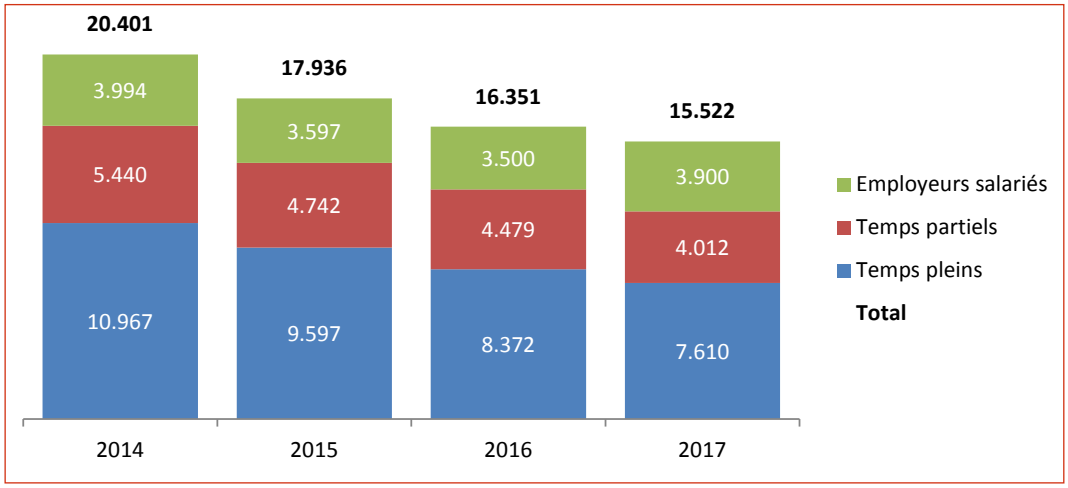

Source : Statbel.

Plus d'un quart des faillites des petites PME (27,4 %) touchaient des entreprises établies depuis 4 ans[10]. Les activités entre 15 et 20 ans et les entreprises entre 5 et 10 ans représentaient respectivement 15,4 % et 13 % des faillites des petites PME.

Les entreprises de moins de 5 salariés en particulier ont connu une forte croissance du nombre de faillites. Le nombre de faillites dans cette catégorie a augmenté de 10,8 % par rapport à 2016. Ce qui a poussé la part des micro-entreprises dans l'ensemble des faillites à 97,1 %. Cette part était de 96,2 % en 2015 et 2016.

10 L'âge d'une entreprise correspond à la différence entre la date de création et la date à laquelle la faillite a été déclarée.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique 11. Faillites par taille d'entreprise

Nombre et évolution en % par rapport à l'année précédente.

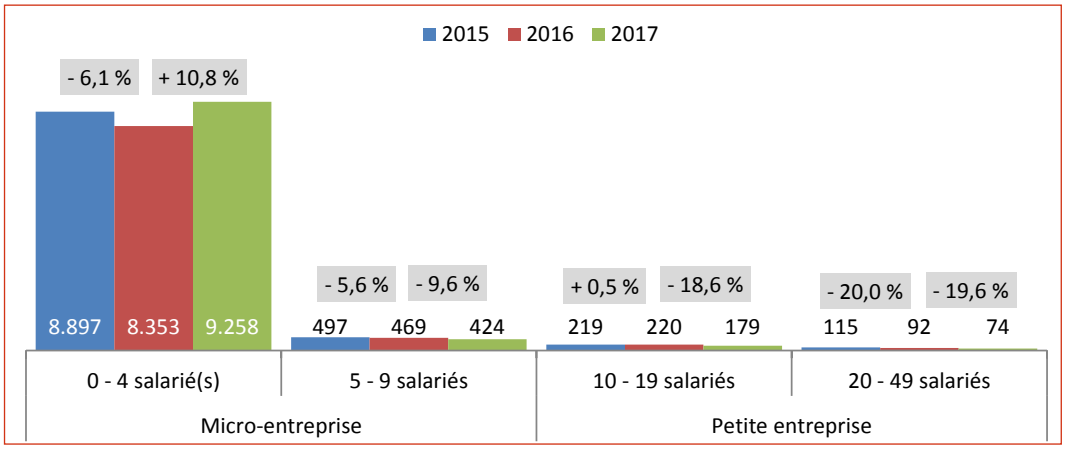

Source : Statbel, calculs de l'Observatoire des PME.

Parmi les petites PME, les faillites de SPRL et d'indépendants ont connu une forte augmentation par rapport à 2016. En 2017, 63,5 % de ces faillites concernaient des SPRL et 18,3 % des indépendants.

Depuis 2016, il y a plus de faillites chez les sociétés en nom collectif (SNC) et les sociétés en commandite simple (SCS) que chez les sociétés anonymes (SA) et les sociétés en commandite par actions (SCA). Chez les SNC et les SCS, le nombre de faillites a augmenté encore plus fort qu'en 2016. Le nombre de faillites de SA et de SCA diminue depuis 2014.

Graphique 12. Faillites par forme juridique (< 50 travailleurs)

Nombre et évolution en % par rapport à l'année précédente.

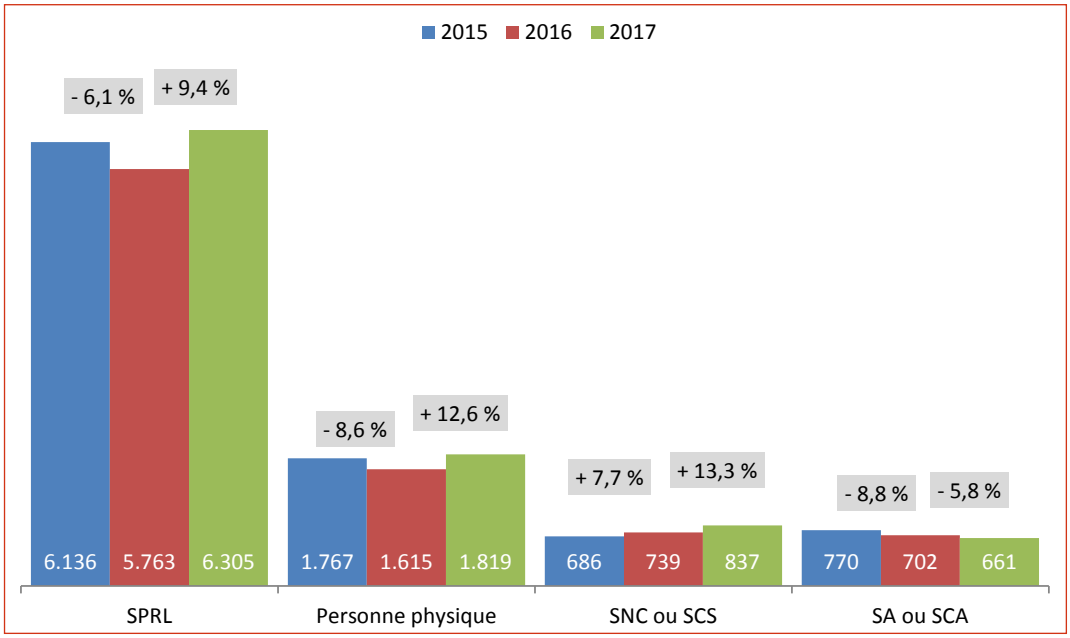

Source : Statbel, calculs de l'Observatoire des PME.

Les trois secteurs les plus touchés par les faillites sont les mêmes que l'année précédente. En 2017, ils rassemblaient 64,5 % des faillites de petites PME :

1. Commerce [11](25,5 %)
2. Horeca[12] (21,5 %)
3. Construction[13] (17,6 %)

Le nombre de faillites a augmenté dans chacun de ces secteurs par rapport à 2016.

Graphique 13. Faillites des petites PME dans les trois principaux secteurs

Nombre et évolution en % par rapport à l'année précédente.

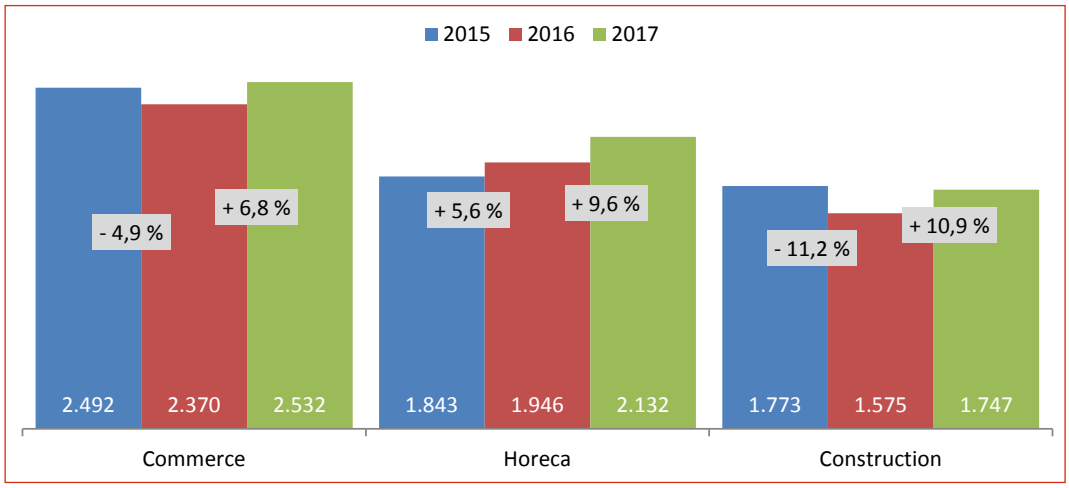

Source : Statbel, calculs de l'Observatoire des PME.

Le secteur le plus important en ce qui concerne le nombre de petites PME assujetties à la TVA, celui des professions libérales[14], constitue 7,6 % de l'ensemble des faillites de 2017. Ce secteur n'a connu qu'une faillite pour 250 entreprises. Le secteur de l'horeca est particulièrement sensible aux faillites, elles touchent 9 entreprises sur 250.

2.3. Emploi

Selon l'Enquête européenne sur les forces de travail, le taux d'emploi[15] de la Belgique était de 68,5 % en 2017. 86,3 % de la population active occupée (en emploi) travaille pour des employeurs.

11 NACE-BEL section G (commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles).

12 NACE-BEL section I (hébergement et restauration).

13 NACE-BEL section F (construction).

14 NACE-BEL section M (activités spécialisées, scientifiques et techniques).

15 Le pourcentage de personnes actives occupées (en emploi) dans la population âgée de 20 à 64 ans.

Les données de l'ONSS permettent de suivre l'évolution de l'emploi dans le secteur privé selon la taille de l'entreprise. Les chiffres suivants proviennent des déclarations ONSS pour le 4e trimestre de 2017.

Fin 2017, le secteur privé comptait 2.813.065 travailleurs occupés, une augmentation de 44.664 travailleurs par rapport à fin 2016 (+1,6 %).

Un peu plus de 37 salariés du secteur privé sur 100 travaillaient dans des petites PME. Cela correspond à 1.048.075 travailleurs, une augmentation de 0,2 % par rapport à l'année précédente. 16,1 % des travailleurs étaient actifs dans des micro-entreprises (1 à 9 salariés) et 21,2 % dans des petites entreprises (10 à 49 salariés).

L'évolution de l'emploi diffère selon l'ampleur des entreprises (graphique 14). Entre décembre 2016 et décembre 2017, le nombre de travailleurs a plus fortement augmenté dans les entreprises de plus de 1.000 salariés que dans les plus petites entreprises. La croissance du nombre de travailleurs dans les autres catégories était plus faible qu'en 2016.

Graphique 14. Salariés du secteur privé selon la taille de l'entreprise

En nombre et variation en % par rapport à l'année précédente.

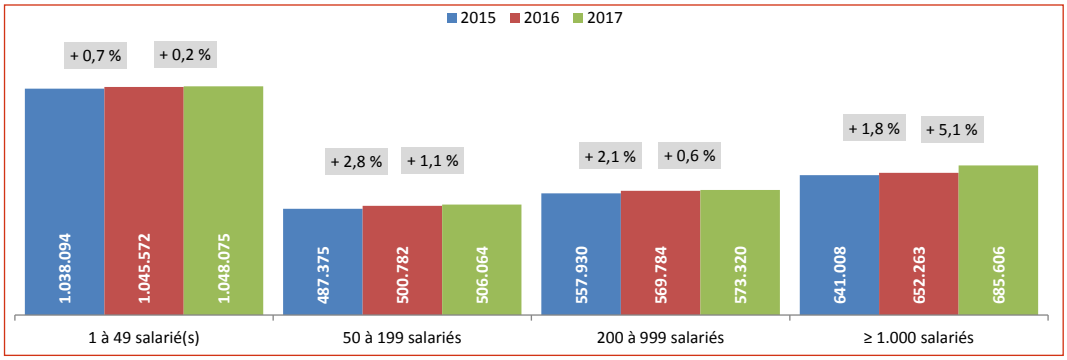

Source : ONSS, calculs de l'Observatoire des PME.

Chez les petites PME, le nombre de travailleurs dans les micro-entreprises a moins fortement augmenté par raport à 2016. Il a évolué de 0,1 % en 2017 contre 1,6 % en 2016. Le nombre de travailleurs dans les petites entreprises a légèrement augmenté par rapport à 2016, avec une croissance 0,4 % en 2017 contre 0,1 % en 2016.

Le volume de travail exprimé en équivalents temps plein a augmenté de 1,5 % dans l'ensemble du secteur privé (de 2.305.451 en 2016 à 2.341.115 en 2017). Chez les petites PME, ce nombre a augmenté de 0,5 % (de 870.214 en 2016 à 874.574 en 2017).

La majorité des employeurs des petites PME étaient issus du secteur du commerce en 2017. Tant chez les micro-entreprises que chez les petites entreprises, ce secteur représentait près d'un quart de l'emploi du secteur privé. Le tableau 8 donne, pour différents types d'entreprises, le top 5 sectoriel en matière d'emploi en 2017. Ces données sont calculées sur la base du nombre de postes de travail occupés chez chaque employeur. Les travailleurs occupés par plusieurs employeurs sont comptabilisés plusieurs fois. La différence entre le nombre de postes de travail et le nombre de travailleurs occupés est due à ces travailleurs à occupations multiples.

Du côté des micro-entreprises, c'est surtout le secteur de l'« information et communication » (section J) qui a fortement augmenté en 2017. Le nombre de postes de travail y a progressé de 6,7 % (de 11.588 en 2016 à 12.368 en 2017). En chiffres absolus, le nombre de postes de travail a plus fortement augmenté dans l'horeca, les professions libérales et « transports et entreposage » (section H), suivis par le secteur de l'« information et communication ».

Le secteur de l'« information et communication » a aussi fortement augmenté chez les petites entreprises, avec une hausse de 4,7 % du nombre de postes de travail (de 21.692 en 2016 à 22.721 en 2017). Par rapport à 2016, le nombre de nouveaux postes de travail était le plus élevé chez les professions libérales (+2.751), ensuite dans l'horeca (+2.459) et dans le secteur de l'« information et communication » en troisième position.

Tableau 8. Top 5 de l'emploi (postes de travail) dans le secteur privé en 2017

En pourcentage.

Taille	Secteur (section NACE)	2015	2016	2017
1 à 9 travailleur(s)	Commerce (G)	25,7	25,3	24,9
	Construction (F)	13,2	13,2	13,1
	Horeca (I)	11,2	11,5	11,7
	Professions libérales (M)	8,8	8,9	9,1
	Industrie (C)	7,3	7,2	7,0
10 à 49 travailleurs	Commerce (G)	23,8	23,8	23,8
	Industrie (C)	14,9	14,6	14,4
	Construction (F)	11,3	11,2	10,9
	Santé(Q)	8,6	8,5	8,4
	Horeca (I)	6,8	7,1	7,3
50 travailleurs et plus	Santé (Q)	21,6	21,7	21,6
	Industrie (C)	20,0	19,7	19,5
	Services (N)	18,1	18,4	19,1
	Commerce (G)	13,5	13,4	13,3
	Activités financières (K)	5,4	5,2	5,0

Source : ONSS, calculs de l'Observatoire des PME.

Mesure « premiers engagements »

La mesure « premiers engagements » est une réduction groupe-cible accordée aux nouveaux employeurs. La mesure a été étendue et renforcée dans le cadre du tax shift. Entrée en vigueur le 1er janvier 2016, cette mesure actualisée accorde aux nouveaux employeurs une réduction des cotisations de sécurité sociale patronales pour maximum six travailleurs. En outre, les employeurs qui ont engagé un 1er travailleur au cours de la période 2016-2020 bénéficient d'une dispense des cotisations patronales principales non limitée dans le temps. L'engagement d'un 2e jusqu'à un 6e travailleur offre une réduction de cotisation durant plusieurs trimestres.

Les employeurs comme les travailleurs concernés doivent remplir certaines conditions. Ces critères et les détails de la mesure, comme les montants et le nombre de trimestres concernés, sont disponibles sur le site web de la Sécurité sociale.

Le graphique 15 donne, pour chaque trimestre de 2016 et de 2017, le nombre d'employeurs ayant recouru à la mesure pour l'engagement de leur 1er collaborateur. Il s'agit ici uniquement de premiers engagements après le 1er janvier 2016. Après une forte hausse en 2016, la croissance de l'utilisation de cette mesure semble se stabiliser en 2017. Entre le 4e trimestre de 2016 et le 4e trimestre de 2017, le nombre d'employeurs y ayant fait appel a augmenté de 70,3 %.

Graphique 15. Employeurs ayant fait usage de la mesure pour un 1er travailleur (par trimestre)

En nombre et variation en % par rapport au trimestre précédent.

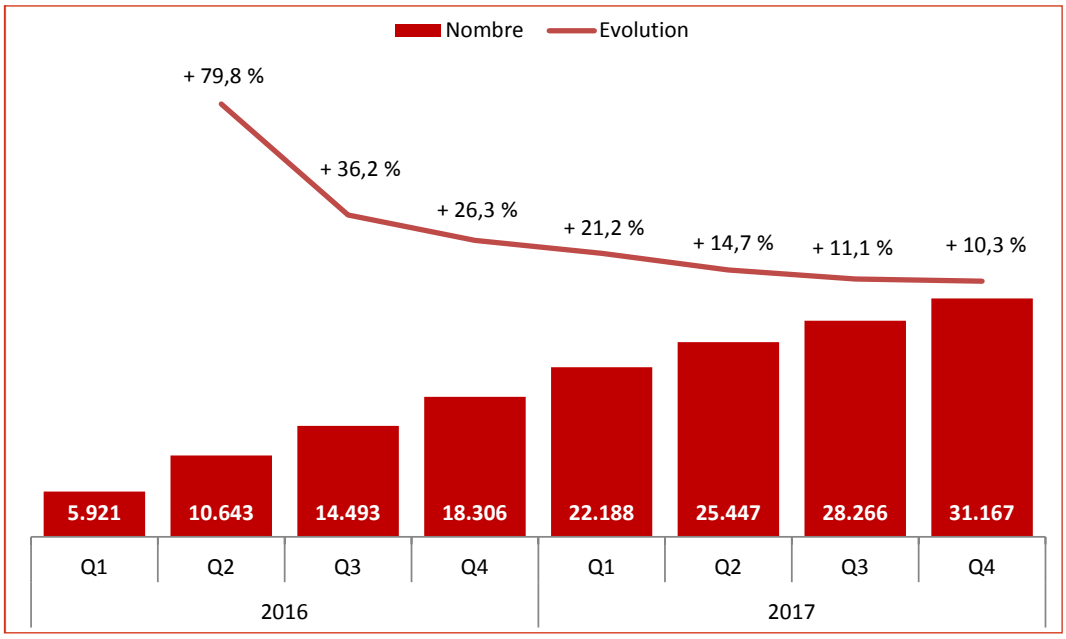

Source : ONSS, calculs de l'Observatoire des PME.

52,1 % des employeurs ayant profité de la mesure pour l'engagement de leur 1er collaborateur au cours du dernier trimestre de 2017 sont situés en Flandre, 31,1 % en Wallonie et 16,8 % à Bruxelles. C'est en Flandre que la hausse de l'utilisation de cette mesure entre le 4e trimestre 2016 et celui de 2017 fut la plus prononcée (graphique 16).

Graphique 16. Employeurs ayant fait usage de la mesure pour un 1er travailleur (par région)

En nombre et variation en %, 4e trimestre 2017/4e trimestre 2016.

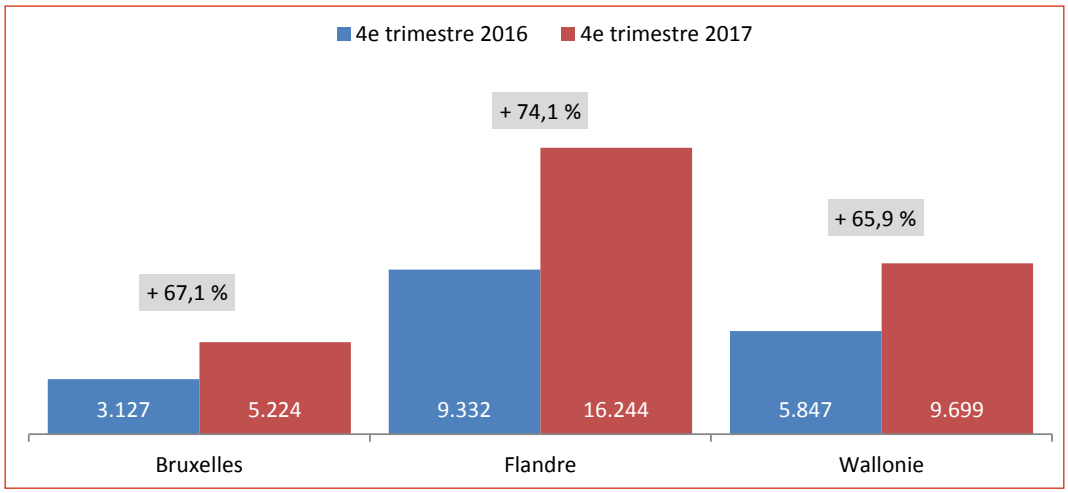

Source : ONSS, calculs de l'Observatoire des PME.

Fin 2017, près d'un employeur sur cinq utilisant cette mesure était actif dans le commerce (19,8 %). 15,1 % d'entre eux étaient issus du secteur de la construction, 13,3 % de l'horeca et enfin 11,9 % des professions libérales[16].

Le Bureau fédéral du Plan souligne qu'une part des employeurs en droit de recourir à cette mesure dans le cas de l'engagement d'un premier travailleur n'en fait pas usage, c'est le phénomène du « non-recours »[17]. En 2016, 34 % des employeurs y ayant droit n'ont pas directement fait appel à la mesure (dans le trimestre au cours duquel ce droit est apparu). Les réductions groupe-cible ne sont pas cumulables. Lorsqu'un employeur choisit de recourir à une autre réduction, il ne peut plus prétendre à la mesure « premiers engagements ». Le Bureau fédéral du Plan a dès lors calculé le nombre d'employeurs éligibles ayant engagé leur premier travailleur au cours des trois premiers trimestres de 2016 et qui n'ont fait usage ni de la réduction

16 Respectivement les sections NACE G, F, I et M.

17 Boucq, E. et López Navilla, M. (2018), Non-recours aux réductions de cotisations patronales : le cas de la mesure « premiers engagements », Working Paper 6-18, Bureau fédéral du Plan.

« premiers emplois », ni d'autres réductions de cotisations patronales au cours du trimestre d'engagement ou du trimestre suivant. La moyenne de cet indicateur est de 18 % pour les trois trimestres.

Les principales explications du non-recours sont des coûts élevés, surtout en temps, qui seraient induits par la complexité de la législation ou des démarches administratives, et la méconnaissance des mesures. De plus, les employeurs supposent souvent que ce soutien est automatiquement accordé[18].

2.4. Comparaison internationale

Selon le rapport annuel sur les PME européennes 2016/2017 de la Commission européenne, la Belgique est l'un des 9 Etats membres de l'Union européenne dans lequel tant le nombre de PME, l'emploi dans les PME que la valeur ajoutée de ces entreprises étaient plus élevés en 2016 qu'en 2008.

18 Boucq, E. et López Navilla, M. (2018), Comprendre le non-recours aux mesures de réductions de cotisations patronales : une approche méthodologique mixte, Working Paper 8-18, Bureau fédéral du Plan.

Nombre d'entreprises

Les fiches techniques SBA de 2017 contiennent, pour chaque Etat membre de l'Union européenne, une estimation du nombre d'entreprises classées par taille en 2016. Le tableau 9 reprend les estimations de 2016 pour la Belgique, la France, les Pays-Bas et l'Allemagne.

Tableau 9. Entreprises par taille en 2016

	Belgique		France		Pays-Bas		Allemagne	
	Nombre	En %	Nombre	En %	Nombre	En %	Nombre	En %
Micro	582.552	94,6	2.958.722	95,7	1.039.763	95,2	2.135.354	83,7
Petites	28.126	4,6	110.746	3,6	41.827	3,8	348.737	13,7
Moyennes	4.109	0,7	17.643	0,6	8.674	0,8	56.777	2,2
PME	**614.787**	**99,8**	**3.087.111**	**99,9**	**1.090.264**	**99,8**	**2.540.868**	**99,6**
Grandes	926	0,2	3.929	0,1	1.690	0,2	11.022	0,4
Total	**615.713**		**3.091.040**		**1.091.954**		**2.551.890**	

Source : Fiches techniques SBA 2017.

Dans les quatre pays analysés ici, les PME dépassent la part des 99 %. La répartition des entreprises selon le type de PME diffère en Allemagne. La part des micro-entreprises y est d'environ 84 %, tandis qu'elle tourne autour des 95 % en Belgique, France et aux Pays-Bas. En Allemagne, c'est surtout la part des petites entreprises qui est plus élevée (13,7 %), mais aussi celle des moyennes et grandes entreprises.

En comparaison avec les estimations de 2015, le nombre de PME a augmenté plus fortement en Allemagne et en Belgique, avec respectivement 13,8 % et 6,7 %. Les micro-entreprises sont principalement à l'origine de cette hausse. Le nombre de moyennes entreprises a diminué en Belgique, en France et aux Pays-Bas. En France et aux Pays-Bas, le nombre de petites entreprises a également été revu à la baisse. En Belgique, les petites entreprises ont très légèrement augmenté.

Emploi

Le nombre de personnes employées dans les entreprises est également évalué dans les fiches techniques SBA. Ces estimations sont, comme le nombre d'entreprises, présentées par taille d'entreprise.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Tableau 10. Personnes employées par taille d'entreprise en 2016

	Belgique		France		Pays-Bas		Allemagne	
	Nombre	En %	Nombre	En %	Nombre	En %	Nombre	En %
Micro	974.712	34,6	4.982.386	31,9	1.565.210	28,2	5.739.787	20,2
Petites	562.409	20,0	2.749.510	17,6	1.021.455	18,4	6.588.022	23,2
Moyennes	413.283	14,7	2.142.033	13,7	987.619	17,8	5.661.220	20,0
PME	**1.950.404**	**69,2**	**9.873.929**	**63,2**	**3.574.284**	**64,4**	**17.989.029**	**63,4**
Grandes	868.218	30,8	5.754.668	36,8	1.973.073	35,6	10.374.615	36,6
Total	**2.818.622**		**15.628.597**		**5.547.357**		**28.363.644**	

Source : Fiches techniques SBA 2017.

Le nombre de personnes employées dans les PME est plus élevé en Belgique. Selon les estimations de 2016, 69,2 % des personnes employées travaillent dans une PME. En France, aux Pays-Bas et en Allemagne, les PME sont également les principaux employeurs. En Belgique, en France et aux Pays-Bas, les salariés des PME travaillent principalement dans des micro-entreprises. En Belgique, c'est d'ailleurs la principale catégorie avec 34,6 % de personnes travaillant dans des micro-entreprises. Seulement en Belgique, les micro-entreprises occupent plus de travailleurs que les grandes entreprises. En Allemagne, la répartition des personnes occupées dans les différents types de PME est plus homogène : 20,2 % dans les micro-entreprises, 23,2 % dans les petites entreprises et 20,0 % dans les moyennes entreprises.

Le nombre moyen de personnes employées dans des PME en Belgique (3,2) est similaire à celui de la France (3,2) et des Pays-Bas (3,3). En Allemagne, 7,1 personnes en moyenne travaillent dans des PME.

La croissance du nombre de travailleurs dans les PME était la plus forte en Allemagne, avec 5,3 %. En Belgique, ce chiffre est de 2,5 %, en France de 3,1 % et aux Pays-Bas de 1,4 %. Dans les quatre pays, ce sont les micro-entreprises qui ont connu la plus forte croissance. En Belgique, en France et aux Pays-Bas, le nombre de travailleurs dans les moyennes entreprises a diminué.

Valeur ajoutée

Les fiches techniques SBA donnent non seulement une estimation du nombre d'entreprises et de personnes qu'elles emploient, mais également une estimation de la valeur ajoutée créée par ces PME.

Tableau 11. Valeur ajoutée et répartition par taille d'entreprise en 2016

	Belgique		France		Pays-Bas		Allemagne	
	En milliards d'euros	En %	En milliards d'euros	En %	En milliards d'euros	En %	En milliards d'euros	En %
Micro	48,2	23,4	214,3	23,1	66,6	19,7	267,7	16,3
Petites	44,3	21,5	155,3	16,7	64,7	19,2	297,3	18,1
Moyennes	36,5	17,7	136,4	14,7	81,0	24,0	324,1	19,7
PME	**129,0**	**62,6**	**506,0**	**54,5**	**212,4**	**63,0**	**889,1**	**54,1**
Grandes	77,2	37,4	422,1	45,5	125,0	37,0	754,8	45,9
Total	**206,2**		**928,2**		**337,4**		**1.643,9**	

Source : Fiches techniques SBA 2017.

La part des PME dans la valeur ajoutée est plus grande aux Pays-Bas et en Belgique avec respectivement 63,0 % et 62,6 %. En France et en Allemagne, cette part est de 54,5 % et 54,1 %.

La valeur ajoutée par travailleur dans les PME est plus élevée en Belgique qu'en France, aux Pays-Bas et en Allemagne pour tous les types d'entreprises.

Graphique 17. Valeur ajoutée par personne employée et par taille d'entreprise en 2016

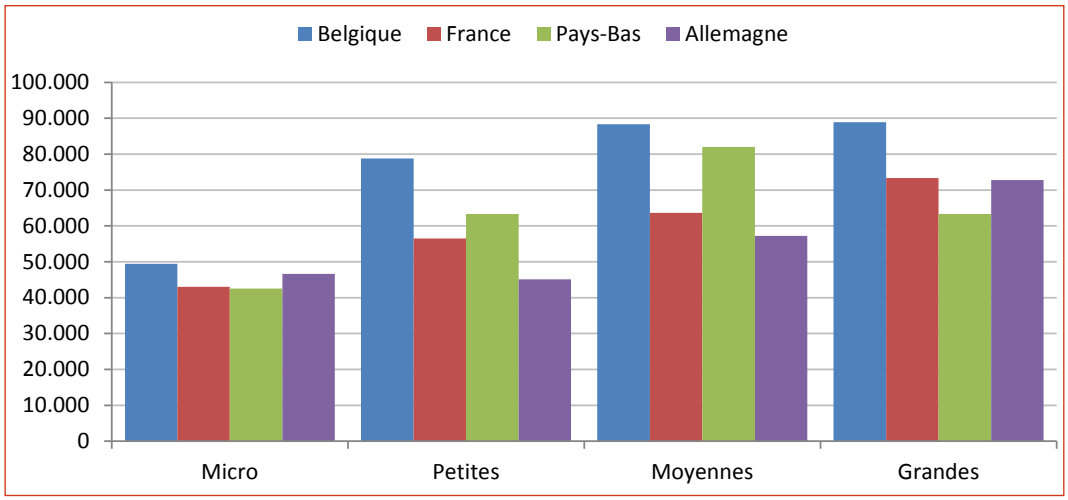

Source : Fiches techniques SBA 2017, calculs de l'Observatoire des PME.

La valeur ajoutée des PME en Allemagne a augmenté de 8,9 % par rapport aux estimations de 2015. La valeur ajoutée des micro-entreprises a fortement évolué (13,1 %).

En Belgique, les micro-entreprises ont également connu une forte croissance de la valeur ajoutée (11,8 %).

Le tableau 12 donne un aperçu de l'évolution positive (vert), nulle (blanc) ou négative (rouge) des différents indicateurs clés portant sur la démographie des PME.

Tableau 12. Indicateurs du chapitre « démographie des PME »

	2013/ 2012	2014/ 2013	2015/ 2014	2016/ 2015	2017/ 2016
Nombre de PME (%)	+1,2	+3,1	+2,4	+4,2	+4,0
Créations de PME (%)	-2,7	+30,8	-11,8	+13,8	+2,4
Cessations de PME (%)	+8,7	+9,2	-8,1	-8,2	+4,2
Taux de création net de PME (points de pourcentage)	-0,8	+1,8	-0,7	+1,7	-0,2
Taux de turbulence des PME (points de pourcentage)	+0,2	+2,7	-2,3	0,0	-0,1
Densité du nombre de PME	74	76	77	80	83
Nombre de faillites de petites PME (%)	+11,0	-8,6	-8,9	-6,1	+8,8
Nombre de travailleurs dans les petites PME (%)			-0,2	+0,7	+0,2

© Surapong - Adobe Stock

3. Démographie des entrepreneurs indépendants

Dans ce chapitre, la population des entrepreneurs indépendants est analysée par secteur d'activité, nature de l'activité, âge, etc. Le statut d'étudiant-indépendant et les cotisations sociales sont également étudiées à la loupe. Enfin, la situation des indépendants belges est comparée à celle des indépendants de nos pays voisins.

3.1. Profil

Selon les données de l'INASTI, on comptait 1.087.763 entrepreneurs indépendants et aidants assujettis aux caisses d'assurances sociales au cours du 4e trimestre de 2017, soit une augmentation de 2,8 % par apport à 2016 (graphique 18). Il s'agit de 1.022.895 indépendants et 64.868 aidants. Le nombre d'indépendants augmente chaque année et cette croissance est depuis 2014 de plus en plus forte. Le nombre d'aidants par contre continue de diminuer. La part des aidants dans l'ensemble des assujettis est de 6 %.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique 18. Indépendants et aidants

En nombre et variation en % par rapport à l'année précédente.

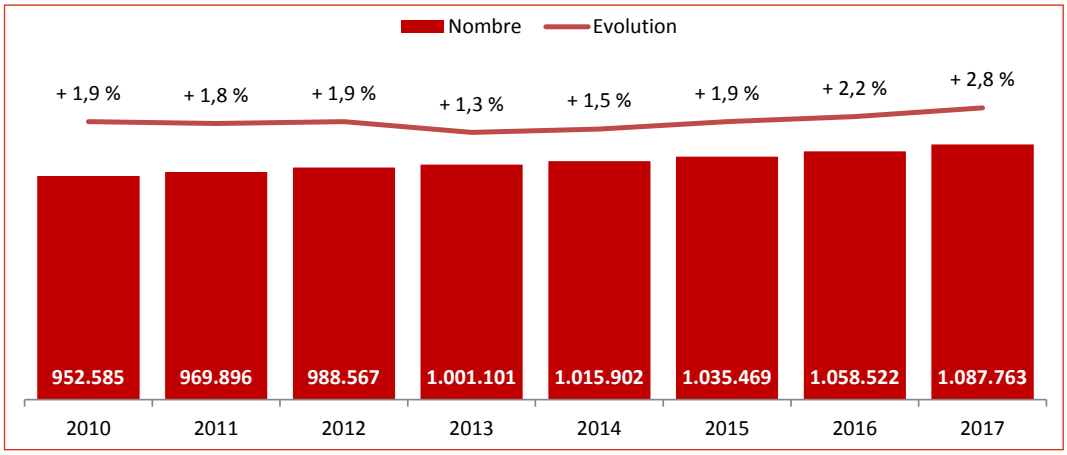

Source : INASTI, calculs de l'Observatoire des PME.

Il y avait, en 2017, 114.601 starters, soit 105.426 indépendants et 9.175 aidants, une augmentation de 5 % par rapport à 2016. Parmi les 57.751 cessants de 2017, il y avait 52.892 indépendants et 4.859 aidants. Le nombre total de cessations a augmenté de 3,7 % par rapport à l'année précédente.

Le 1er janvier 2018, la Belgique comprenait 96 entrepreneurs indépendants et aidants pour 1.000 habitants, contre 93 en 2017.

Tableau 13. Densité du nombre d'entrepreneurs indépendants et aidants pour 1.000 habitants

01.01.2011	01.01.2012	01.01.2013	01.01.2014	01.01.2015	01.01.2016	01.01.2017	01.01.2018
87	88	89	90	91	92	93	96

Source : INASTI, calculs de l'Observatoire des PME.

Age

Le graphique 19 illustre la répartition par catégorie d'âge de la population des indépendants actifs au cours du 4e trimestre de 2017 et de la population des indépendants qui ont démarré ou cessé leur activité au cours du 4e trimestre de 2017

Graphique 19. Indépendants actifs, starters et cessants par catégorie d'âge en 2017

En pourcentage.

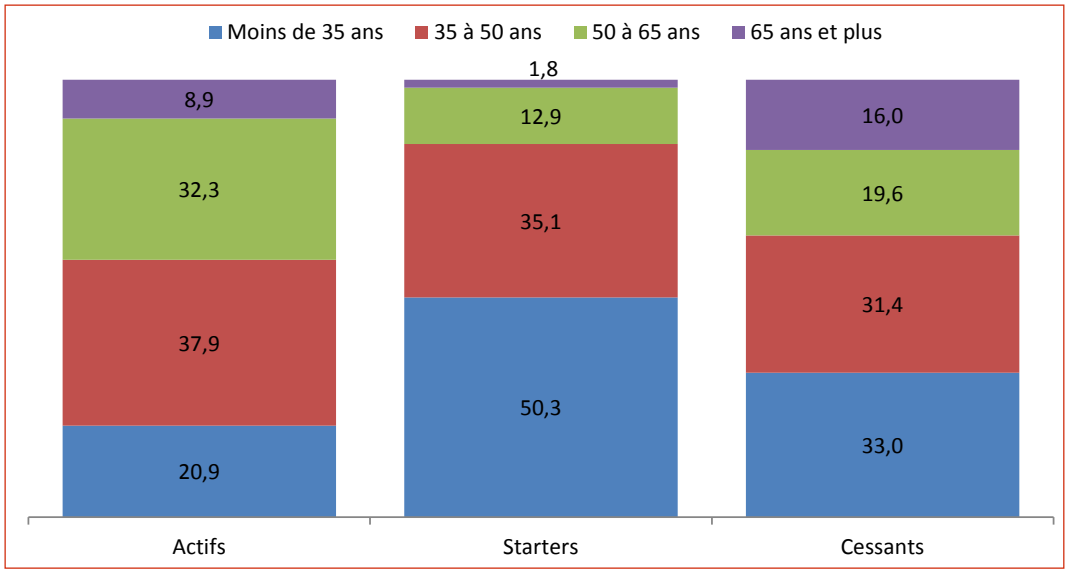

Source : INASTI, calculs de l'Observatoire des PME.

Les indépendants entre 35 et 50 ans sont le principal groupe parmi les indépendants actifs, mais leur part diminue chaque année. Le nombre d'indépendants dans cette catégorie a augmenté de 1,3 % en 2017. Cette croissance est plus faible que celles des autres catégories d'âge : 3,1 % chez les moins de 35 ans, 3,4 % chez les indépendants âgés de 50 à 65 ans et 6,2 % pour ceux de plus de 65 ans.

Un peu plus de la moitié des starters a moins de 35 ans. Les starters âgés de 18 à 22 ans ont connu la plus forte hausse en 2017 (17,9 %). Le nombre de starters âgés de 50 à 65 ans a également fortement augmenté. Leur part a évolué de 8,5 % par rapport à 2016.

Parmi les indépendants de plus de 65 ans, le nombre de cessants a particulièrement augmenté. 9.267 personnes âgées de 65 ans et plus ont arrêté leur activité en 2017. C'est 56,4 % de plus qu'en 2016. Le nombre de cessants dans les autres actégories d'âge a diminué par rapport à 2016.

Nature de l'activité

66,5 % des assujettis exercent leur activité en tant qu'activité principale, 23,8 % l'exerce en activité complémentaire et 9,7 % en tant qu'actif après la pension. Ces 2e et 3e catégories ont connu une croissance forte relative en 2017 (graphique 20). En chiffres absolus, le nombre d'assujettis indépendants à titre complémentaire a plus fortement augmenté que le nombre d'assujettis à titre principal (respectivement +14.138 et +8.529), contrairement aux années précédentes.

Graphique 20. Assujettis selon la nature de l'activité

En nombre et variation en % par rapport à l'année précédente.

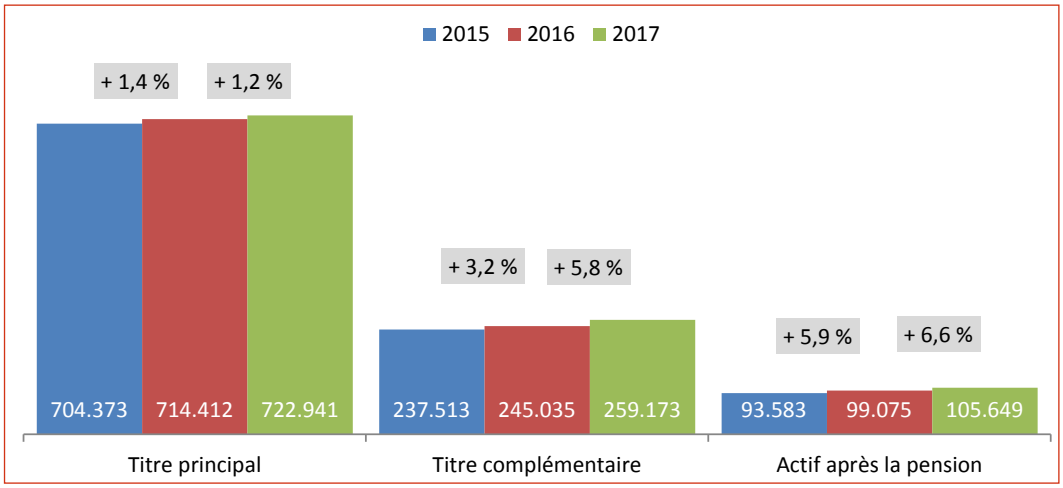

Source : INASTI, calculs de l'Observatoire des PME.

La majorité des starters (59,7 %) exercent leur activité à titre principal, 38 % à titre complémentaire et 2,4 % après la pension. En 2017, il y avait un peu moins de starters à titre principal qu'en 2016 (-0,5 %). Le nombre de starters à titre complémentaire a par contre augmenté de 15,1 %, il y avait 5.697 starters de plus dans cette catégorie que l'année précédente.

Graphique 21. Starters selon la nature de l'activité

En nombre et variation en % par rapport à l'année précédente.

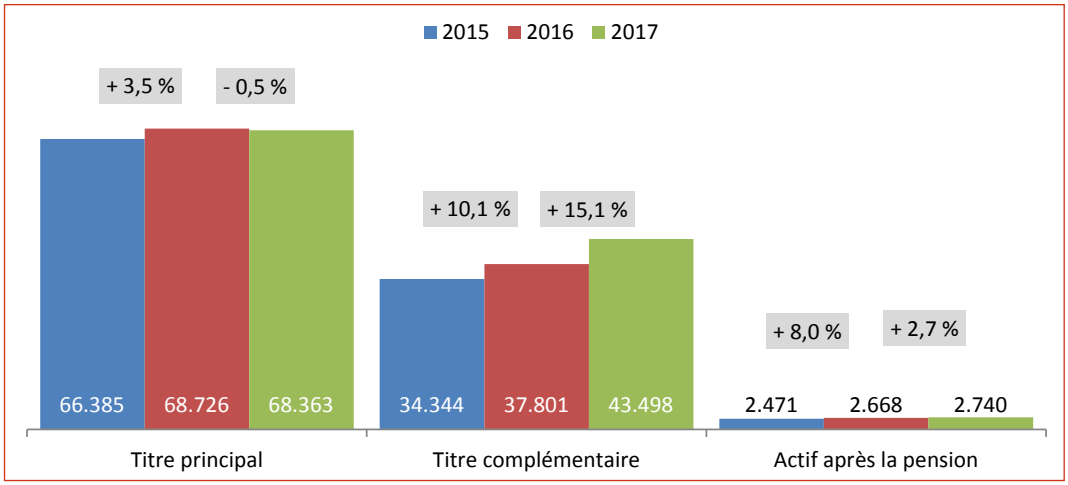

Source : INASTI, calculs de l'Observatoire des PME.

60,2 % des cessants étaient indépendants à titre principal, 24,7 % à titre complémentaire et 15,1 % actifs après la pension. Tant dans la catégorie à titre principal que dans celle à titre complémentaire, le nombre de cessants a diminué par rapport à 2016 (de respectivement 3,2 et 0,6 %). Le nombre de cessants actifs après la pension a par contre fortement augmenté (61,2 %).

Secteurs

Les secteurs les plus importants en nombre d'indépendants et d'aidants assujettis sont le commerce et les professions libérales. Ils représentaient ensemble une part de 30,3 % en 2017. L'industrie occupe la 3e place avec 22,4 %.

En 2017, le nombre d'indépendants et d'aidants a augmenté dans tous les secteurs. Les principales hausses ont été remarquées dans les secteurs suivants :

- professions libérales : +14.890 assujettis (+4,7 %)
- industrie : +9.074 assujettis (+3,9 %)
- agriculture : +3.085 assujettis (+3,5 %)

Le secteur des professions libérales connaît une forte croissance déjà depuis quelques années. Depuis 2012, il s'est développé de 24,8 %, ce qui correspond à 65.515 nouveaux assujettis. L'ensemble des indépendants et aidants a augmenté de 99.196 personnes à cette période.

Le principal secteur chez les starters est celui des professions libérales. 30,3 % des starters ont commencé une activité dans ce secteur. L'industrie (27,7 %) et le commerce (27,2 %) viennent à la 2e et 3e place. La majorité des cessants étaient actifs dans le secteur du commerce (35,4 %), puis l'industrie (26,7 %) et les professions libérales (22,4 %).

En 2017, il y avait 313.988 administrateurs de sociétés parmi les assujettis, soit une augmentation de 2,3 % par rapport à l'année précédente. Le nombre d'administrateurs a considérablement augmenté chez les professions libérales. Il y avait dans ce secteur 4.091 administrateurs de plus qu'en 2016 (+7,4 %).

Statut d'étudiant-indépendant

Entré en vigueur le 1er janvier 2017, le nouveau dispositif réglementaire lié au statut social pour les étudiants-indépendants vise à stimuler l'esprit d'entreprendre chez les jeunes.

Ce statut permet, non seulement, aux étudiants de dégager du temps pour combiner une activité indépendante avec leurs études, mais surtout, de bénéficier d'une série d'avantages, notamment en termes de protection sociale et de réduction d'obstacles sociaux et fiscaux.

Le statut d'étudiant-indépendant s'applique aux jeunes qui remplissent trois conditions :

- ils sont âgés de 18 ans au moins et de 25 ans au plus ;
- ils sont inscrits, à titre principal, pour suivre régulièrement des cours dans un établissement d'enseignement en Belgique ou à l'étranger, en vue d'obtenir un diplôme reconnu par l'autorité compétente en Belgique ;
- et ils exercent une activité professionnelle pour laquelle ils sont assujettis au statut social des travailleurs indépendants.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

La loi prévoit un statut social et fiscal spécifique pour ces étudiants, à savoir :

Un régime de cotisation au statut social des indépendants avantageux pour ceux qui ont des revenus inférieurs au plancher établi pour les indépendants à titre principal (13.550,50 euros pour 2018). Dorénavant, l'étudiant-entrepreneur est exempté du paiement de cotisations sociales pour des revenus en dessous d'un certain seuil :

- Il est exempté du paiement de cotisations sociales s'il a des revenus annuels inférieurs à 6.775,25 euros, soit la moitié du plancher des revenus pour des indépendants à titre principal ;
- Il paie des cotisations au taux de 20,5 % en 2018 sur la tranche de revenus comprise entre 6.775,25 euros et 13.550,50 euros.

Ensuite, il maintient ses droits de santé en tant que personne à charge si ses revenus sont inférieurs à 6.775,25 euros et en tant que titulaire s'il paie des cotisations. Par ailleurs, les périodes pour lesquelles il paie des cotisations comptent pour ouvrir des droits en incapacité de travail-invalidité-maternité.

Enfin, il bénéficie aussi de l'exonération de la première tranche de revenus dans le calcul des personnes à charge.

Le graphique 22 montre l'évolution du nombre d'étudiants-indépendants affiliés à une caisse d'assurances sociales depuis l'entrée en vigueur de ce nouveau statut, par genre pour les trois derniers trimestres disponibles (chiffres trimestriels communiqués par les caisses d'assurances sociales).

Graphique 22. Assujettis étudiants-indépendants et évolution par genre

En nombre et variation en % par rapport au trimestre précédent.

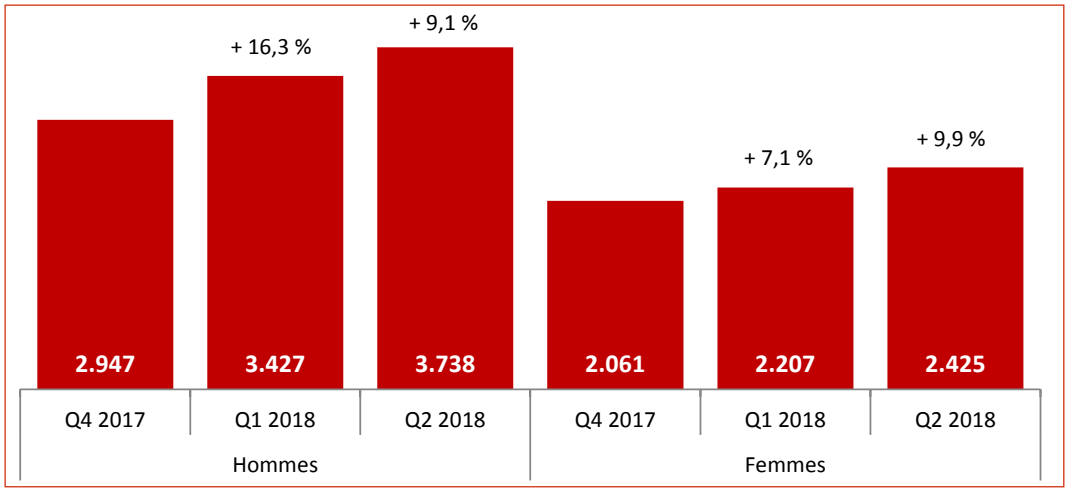

Source : rapports du Comité de gestion de l'INASTI, calculs de l'Observatoire des PME.

Au 2e trimestre de 2018, il y avait au total 6.163 étudiants-indépendants (3.738 hommes et 2.425 femmes). Ce qui correspond à une augmentation de 9,4 % par rapport au 1er trimestre de 2018, soit 529 étudiants-indépendants de plus.

3.2. Cotisations sociales

Un indépendant est obligé de s'affilier à une caisse d'assurances sociales. Il paie pour cela des cotisations sociales trimestrielles. L'indépendant s'assure ainsi une sécurité sociale.

Le montant des cotisations sociales correspond à un pourcentage des revenus professionnels de l'indépendant. Les caisses d'assurances sociales demandent également un certain montant pour couvrir leurs frais de fonctionnement.

En 2017, 4,311 milliards d'euros ont été payés en cotisations sociales, une augmentation de 1,8 % par rapport à 2016.

Tableau 14. Montant d'encaissement des cotisations sociales

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Montant d'encaissement (en milliards d'euros)	3,476	3,537	3,680	3,849	3,879	4,138	4,234	4,311
Variation annuelle (%)	3,2	1,7	4,0	4,6	0,8	6,7	2,3	1,8

Source : SPF Sécurité sociale, calculs de l'Observatoire des PME.

Lorsqu'un indépendant a des difficultés à payer ses cotisations sociales, il peut introduire une demande de dispense. Seuls les indépendants à titre principal peuvent y recourir.

Le nombre de demandes de dispenses de cotisations sociales diminue chaque année depuis 2014. En 2017, 13.650 demandes ont été introduites par des indépendants, soit une diminution de 6,2 % par rapport à l'année précédente.

Tableau 15. Demandes de dispenses de cotisations sociales

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de demandes	30.423	26.776	6.844	32.013	27.050	16.579	14.548	13.650
Variation annuelle (%)	10,4	-12,0	0,3	19,3	-15,5	-38,7	-12,3	-6,2

Source : SPF Sécurité sociale, calculs de l'Observatoire des PME.

3.3. Comparaison internationale

Selon l'Enquête européenne sur les forces de travail (EFT-EU), 623.100 entrepreneurs indépendants âgés de 15 à 74 ans étaient actifs en Belgique en 2017. Il s'agit ici uniquement de personnes dont c'est l'activité principale. Suite à la réforme de la méthodologie de l'enquête en 2017, la comparaison avec les années précédentes n'est pas possible pour la Belgique.

Le rapport annuel 2017 sur les PME européennes de la Commission européenne consacre un chapitre entier aux indépendants. Il traite notamment de la part des indépendants dans la population active occupée (en emploi) et de la part des indépendants avec ou sans salarié parmi l'ensemble des indépendants. Ces indicateurs sont calculés sur la base des données issues de l'Enquête européenne sur les forces de travail. Le rapport de la Commission européenne étudie la catégorie d'âge des 15 à 64 ans. Les calculs du Tableau de bord portent quant à eux sur la catégorie des 15 à 74 ans. De plus en plus d'indépendants restent actifs après 65 ans, l'âge de la pension.

La Belgique se trouve sur la médiane en ce qui concerne la part des indépendants dans la population active occupée (en emploi) des pays de l'UE15. 13,5 % de cette population est constituée d'indépendants. C'est moins que la moyenne de l'UE15 qui est de 14,1 % (graphique 23).

Graphique 23. Part des indépendants dans la population active occupée 2017 pour les pays de l'EU15

En pourcentage.

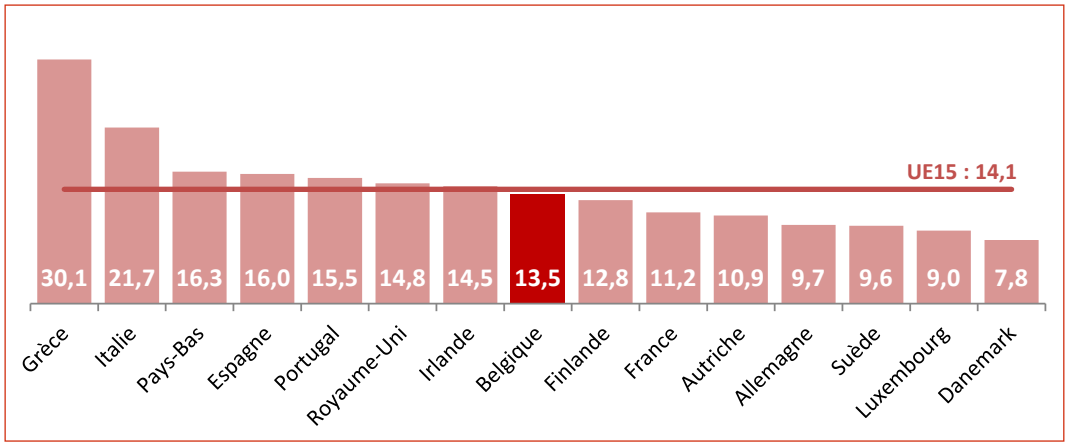

Source : Eurostat (Enquête sur les forces de travail), 04.10.2018 ; calculs de l'Observatoire des PME.

En ce qui concerne la part des indépendants occupant des travailleurs, la Belgique se trouve juste au-dessus de la moyenne de l'UE15, à l'instar du Portugal, de l'Irlande et de la Finlande (graphique 24). Seuls quatre pays de l'UE15 se trouvent en-dessous de ce seuil.

Graphique 24. Part des indépendants occupant des travailleurs en 2017 pour les pays de l'UE15

En pourcentage.

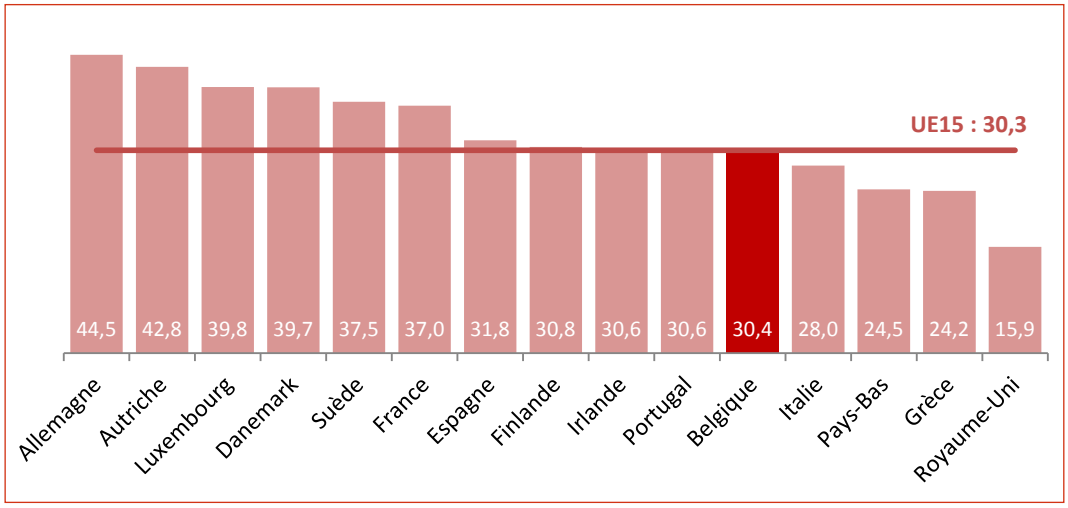

Source : Eurostat (Enquête sur les forces de travail), 04.10.2018 ; calculs de l'Observatoire des PME.

En 2017, il y avait 74,5 indépendants pour 1.000 habitants âgés entre 15 et 74 ans en Belgique. Ils sont plus nombreux aux Pays-Bas, soit 108,5. La densité du nombre d'indépendants est plus faible en Allemagne et en France avec respectivement 64,8 et 63,3 indépendants pour 1.000 habitants. La moyenne de l'UE15 est 84,4.

En Belgique, le secteur du commerce[19] compte le plus grand nombre d'indépendants actifs en 2017 (16,3 %), suivi de près par les professions libérales[20] (16,1 %). 14,3 % des entrepreneurs indépendants étaient actifs dans la construction[21]. Le top 3 en Allemagne est composé des mêmes secteurs. Mais les professions libérales y occupent la 1re place (14,3 %), suivies par le commerce (12,7 %). La construction représente 11,7 %. En France comme en Belgique, la plupart des indépendants sont issus du commerce. La 2e place revient à l'agriculture[22], avec une part de 13,2 %. En 2016, la construction occupait la 3e place, mais elle a été remplacée par le secteur de la santé[23] en 2017 avec 12,7 %. Aux Pays-Bas en 2017, les indépendants étaient surtout actifs dans les professions libérales (15,5 %), le commerce (12,5 %) et la santé (9,6 %).

Graphique 25. Cinq principaux secteurs dans lesquels les indépendants sont actifs en 2017

En pourcentage.

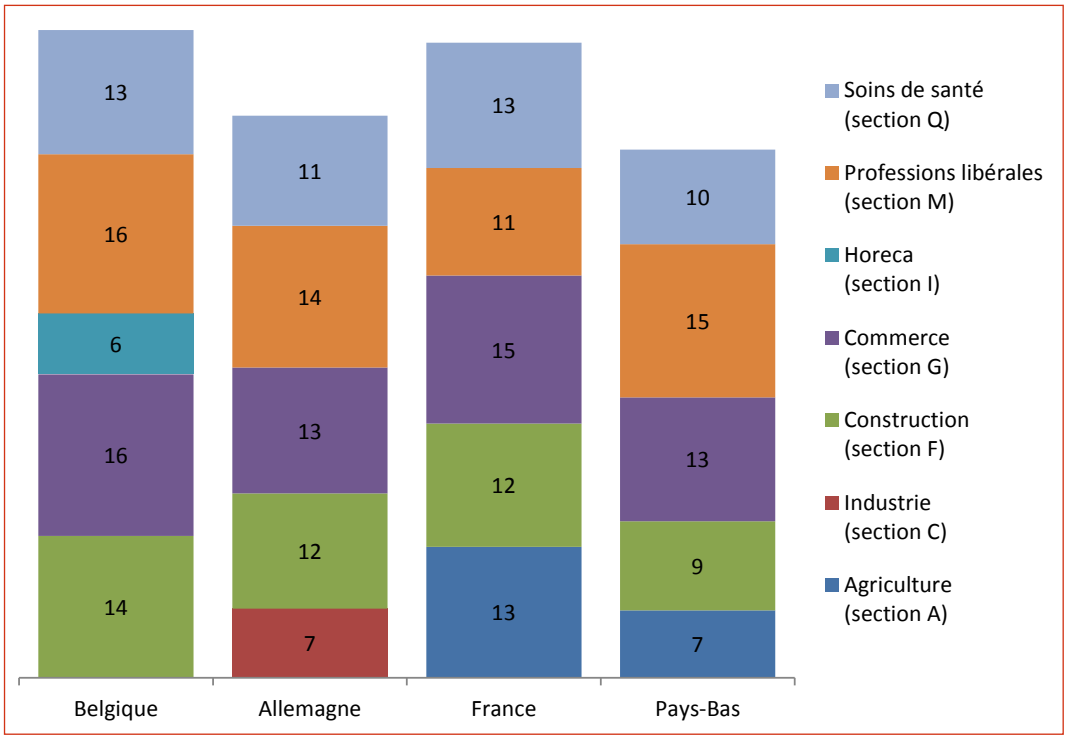

Source : Eurostat (Labour Force Survey), 04.10.2018 ; calculs de l'Observatoire des PME.

19 NACE-BEL section G (commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles).

20 NACE-BEL section M (activités spécialisées, scientifiques et techniques).

21 NACE-BEL section F (construction).

22 NACE-BEL section A (agriculture, sylviculture et pêche).

23 NACE-BEL sectie Q (santé humaine et action sociale).

Le tableau 16 donne un aperçu de l'évolution positive (vert) ou négative (rouge) des différents indicateurs clés portant sur la démographie des entrepreneurs indépendants.

Tableau 16. Indicateurs du chapitre « démographie des entrepreneurs indépendants »

Variation en %.

	2013/ 2012	2014/ 2013	2015/ 2014	2016/ 2015	2017/ 2016
Nombre d'indépendants et d'aidants)	+1,3	+1,5	+1,9	+2,2	+2,8
Nombre de starters	-2,3	+6,4	+6,6	+5,8	+5,0
Nombre de cessants	+11,4	+13,8	-10,5	+14,2	+3,7
Montant d'encaissement des cotisations sociales	+4,6	+0,8	+6,7	+2,3	+1,8
Nombre de demandes de dispenses de cotisations sociales	+19,3	-15,5	-38,7	-12,3	-6,2

4. Entreprenariat féminin

Ce chapitre décrit tout d'abord la situation des femmes sur le marché du travail. Il dresse ensuite le portrait des femmes travaillant en tant qu'entrepreneur indépendant. Le chapitre termine avec une comparaison internationale des femmes entrepreneurs indépendants.

4.1. Les femmes sur le marché du travail

Le graphique 26 indique le taux d'activité et le taux d'emploi des femmes et des hommes en Belgique en 2017. Le taux d'activité désigne le rapport entre la population active (personnes en emploi et au chômage) et la population totale âgée de 20 à 64 ans. Le taux d'emploi est la proportion de personnes actives occupées (en emploi) parmi la population totale âgée de 20 à 64 ans. Il ressort des données de l'Enquête européenne sur les forces de travail qu'en Belgique, le taux d'activité comme le taux d'emploi des femmes est inférieur de 10 points de pourcentage à celui des hommes.

Graphique 26. Taux d'activité et d'emploi par genre (20 – 64 ans) en Belgique en 2017

En pourcentage.

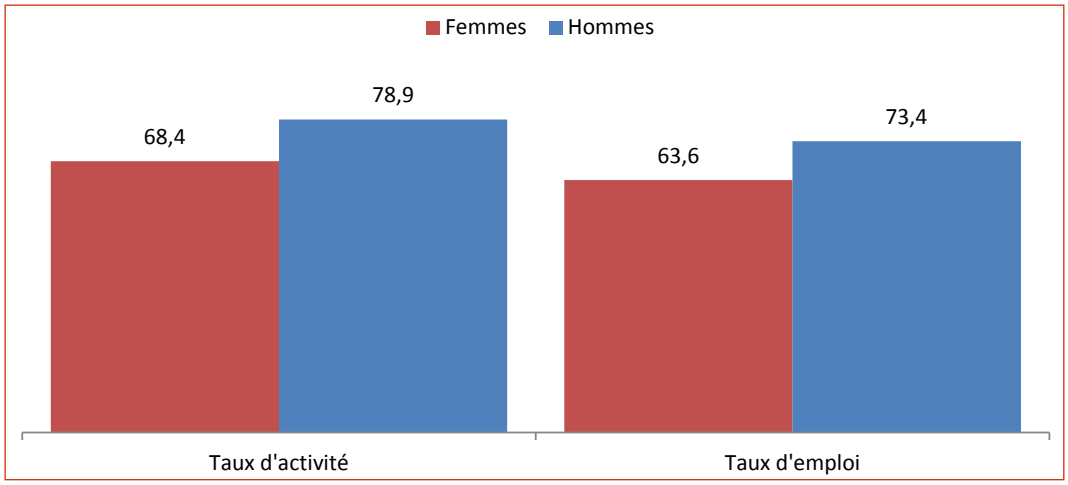

Source : Eurostat (Enquête sur les forces de travail), 04.10.2018.

9,5 % des femmes actives occupées (en emploi) âgées de 15 à 74 ans sont des entrepreneurs indépendants. Ce chiffre est de 16,8 % chez les hommes. Il s'agit ici uniquement de personnes dont c'est l'activité principale.

4.2. Statut d'indépendant

Les 1.087.763 indépendants et aidants enregistrés auprès de l'INASTI au cours du 4e trimestre de 2017 se répartissaient en 708.203 hommes et 379.560 femmes (graphique 27). Le nombre de femmes indépendantes et aidantes a augmenté de 3,4 % contre une croissance de 2,4 % chez les hommes en 2017.

Graphique 27. Indépendants et aidants par genre

En nombre et variation en % par rapport à l'année précédente.

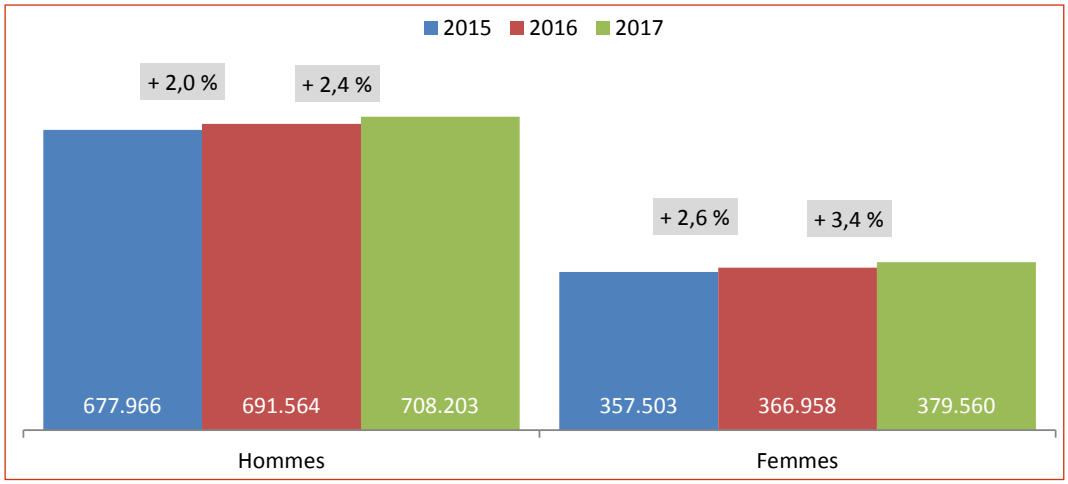

Source : INASTI, calculs de l'Observatoire des PME.

9,2 % des femmes sont aidantes. Leur nombre a diminué en 2017 de 2,7 %. Le nombre de femmes indépendantes a par contre augmenté de 4,1 %.

En 2017, les femmes indépendantes et aidantes étaient 5,3 % plus nombreuses à démarrer une activité qu'en 2016. Par contre, il y a seulement eu 0,9 % de cessations en plus chez les femmes. Chez les hommes, il y a eu 4,7 % de starters et 5,5 % de cessants en plus.

Le nombre d'indépendants et d'aidants à titre principal correspondait à 22,8 % de la population des assujettis en 2017. 9,7 % des assujettis sont des femmes exerçant leur activité indépendante à titre complémentaire et 2,4 % sont des femmes exerçant leur activité indépendante après la pension.

Dans la population des femmes indépendantes, le travail à titre complémentaire est plus répandu que chez les hommes avec une part de 27,8 % contre 21,7 %. 65,3 % des femmes indépendantes travaillent à titre principal. Chez les hommes, cette part est de 67,1 %. La part des « actifs après la pension » est par contre moindre chez les femmes que chez les hommes : 6,9 % contre 11,2 %.

52 % des femmes qui ont démarré une activité indépendante en 2017 l'ont fait à titre principal, 46,2 % à titre complémentaire et 8 % dans la catégorie « actif après pension ».

Le graphique 28 donne le nombre d'indépendants et d'aidants en 2017 par secteur et par genre, classé par ordre décroissant du nombre d'indépendantes dans ces secteurs. La majorité des femmes indépendantes et aidantes appartenaient au secteur des professions libérales (38,9 %) et du commerce (30,8 %). Malgré tout, la part des hommes dans ces secteurs reste plus importante : 55,2 % pour les professions libérales et 64,5 % dans le commerce. Le secteur des services est le seul dans lequel les femmes indépendantes sont plus nombreuses. Les femmes sont fortement sous-représentées dans l'industrie, le 2e plus important secteur chez les hommes indépendants et le 3e secteur dans la population totale des indépendants. Dans ce secteur, seul un indépendant sur cinq est une femme.

Graphique 28. Indépendants et aidants par secteur selon le genre en 2017

En unités.

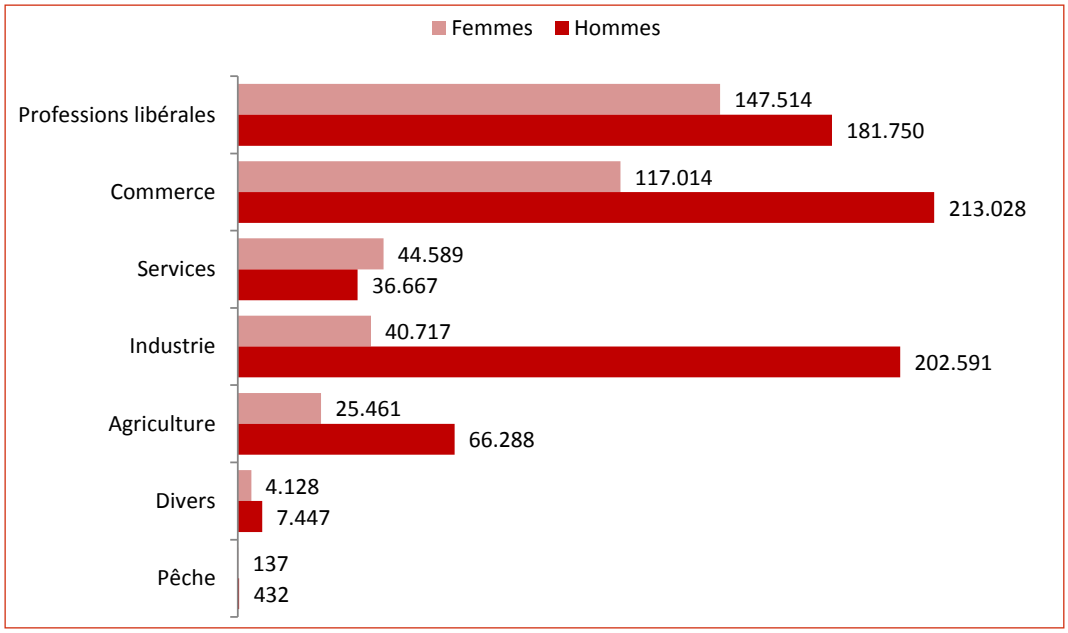

Source : INASTI.

En 2017, il y avait 89.587 femmes administratrices parmi les indépendants. C'est 26 % de l'ensemble des femmes indépendantes (sans les aidants). Chez les hommes, cette part est de 33,1 %. Le nombre de femmes administratrices a moins fortement augmenté que celui des hommes administrateurs (1,7 % contre 2,6 %).

Le graphique 29 donne le ratio par secteur du nombre d'administrateurs en comparaison au nombre d'indépendants (sans les aidants) pour les hommes et les femmes. Dans le secteur de la pêche, la majorité des indépendants, tant chez les hommes que chez les femmes, sont administrateurs. C'est encore plus prononcé chez les femmes, quatre femmes sur cinq sont administratrices. Dans l'industrie, près de la moitié des femmes indépendantes sont administratrices. Bien que la part des femmes indépendantes soit plus grande dans le secteur des services, il y a plus d'hommes administrateurs. Près d'un quart des hommes de ce secteur sont administrateurs alors que c'est seulement le cas d'une femme sur huit.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique 29. Ratio administrateurs en indépendants (sans les aidants) par secteur et par genre en 2017

En pourcentage.

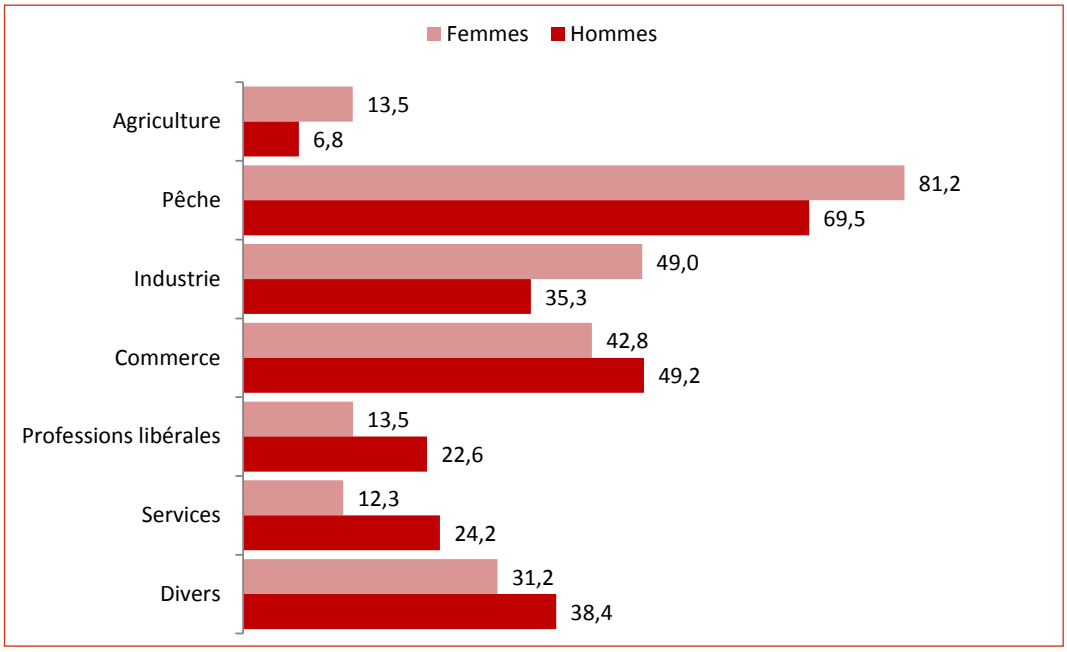

Source : INASTI, calculs de l'Observatoire des PME.

4.3. Comparaison internationale

Selon l'Enquête européenne sur les forces de travail, 68,4 % des femmes belges âgées de 20 à 64 ans étaient actives (en emploi ou au chômage) sur le marché du travail en 2017 (31,6 % des femmes belges de ce groupe d'âge étaient donc étudiantes ou n'étaient pas la recherche d'un emploi). C'est moins que la moyenne de l'UE15 de 72,9 % et seules l'Allemagne et la Grèce ont des résultats inférieurs.

Graphique 30. Taux d'activité chez les femmes (20 à 64 ans) en 2017 pour les pays de l'UE15

En pourcentage.

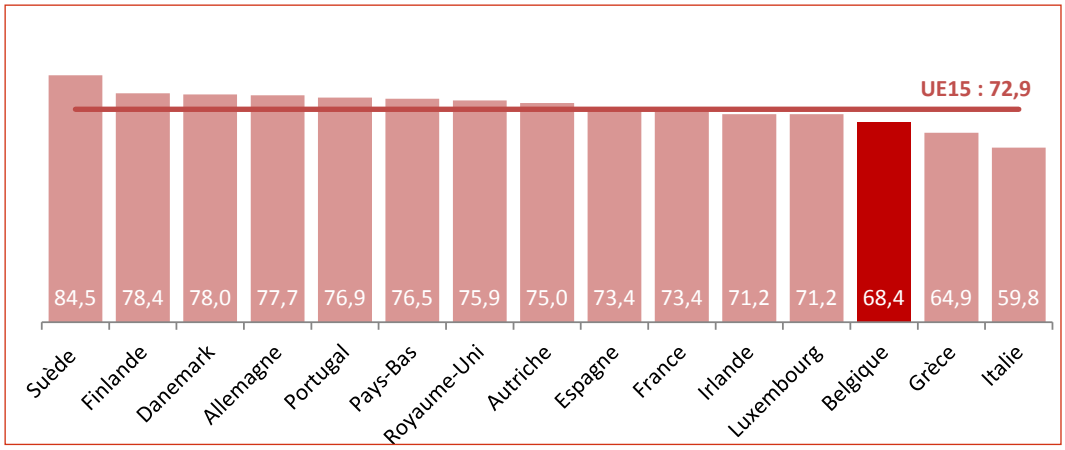

Source : Eurostat (Enquête sur les forces de travail), 04.10.2018.

Le taux d'emploi des femmes en Belgique, soit le pourcentage de femmes actives occupées (en emploi) dans la population des femmes de 20 à 64 ans, est inférieur à la moyenne EU15 (63,6 % contre 66,8 %) en 2017.

Graphique 31. Taux d'emploi des femmes (20-64 ans) en 2017 pour les pays de l'EU15

En pourcentage.

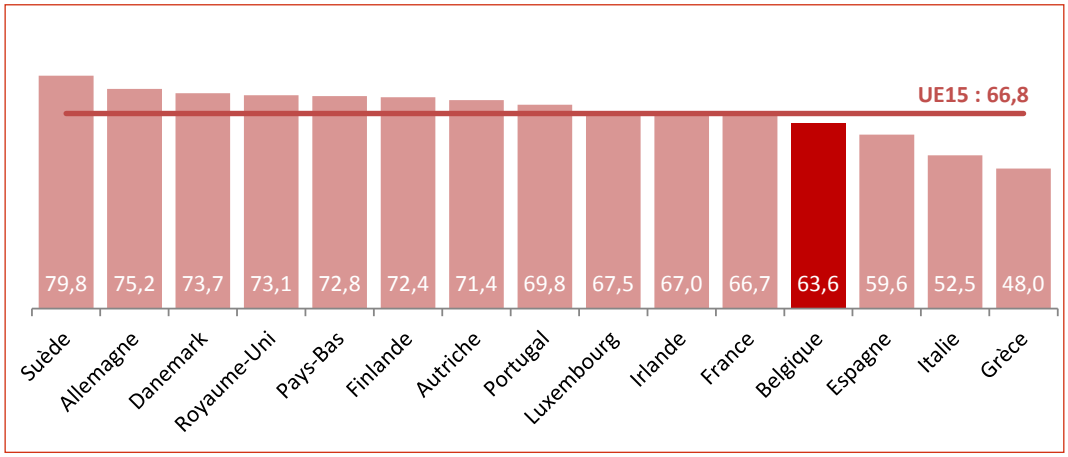

Source : Eurostat (Enquête sur les forces de travail), 04.10.2018.

Il y avait 204.100 femmes entrepreneurs indépendants âgées de 15 à 74 ans en Belgique en 2017. Ce qui signifie 48,7 entrepreneurs indépendants pour 1.000 femmes. En Allemagne et en France, la densité est plus faible (respectivement 43,6 et 42,2). Aux Pays-Bas, il y a 78,2 entrepreneurs indépendants pour 1.000 femmes. La moyenne de l'UE15 est de 54,5.

En Belgique, la part des femmes en emploi qui sont entrepreneurs indépendants est 9,5 %. C'est juste en-dessous de la moyenne de l'UE15 de 9,9 %, mais au-dessus de la médiane de 8,7 %.

Graphique 32. Part des indépendantes parmi les femmes en emploi (15 – 74 ans) en 2017 pour les pays de l'UE15

En pourcentage.

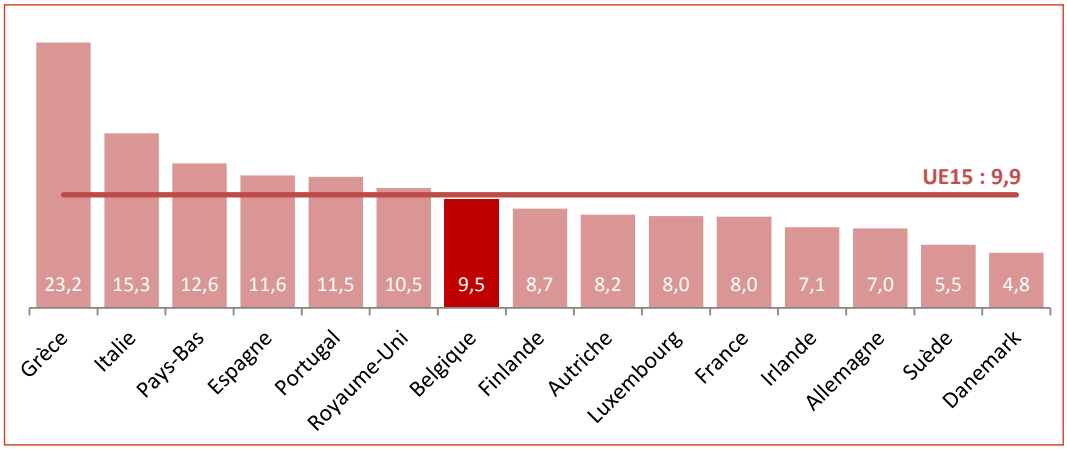

Source : Eurostat (Enquête sur les forces de travail), 04.10.2018 ; calculs de l'Observatoire des PME.

En 2017, 32,8 % des entrepreneurs indépendants en Belgique sont des femmes. Avec ce résultat, la Belgique se positionne juste au-dessus de la moyenne de l'UE15.

Graphique 33. Part des femmes dans la population des indépendants en 2017 pour les pays de l'UE15

En pourcentage.

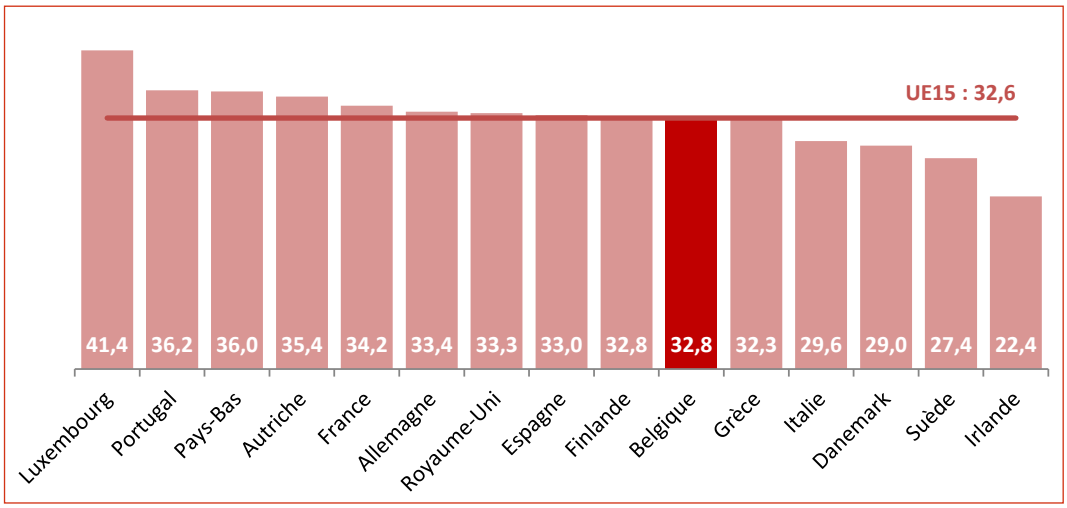

Source : Eurostat (Enquête sur les forces de travail), 04.10.2018 ; calculs de l'Observatoire des PME.

Le tableau 17 donne un aperçu de l'évolution positive (vert), nulle (blanc) ou négative (rouge) des différents indicateurs clés portant sur l'entreprenariat féminin. Vu que la méthodologie de l'enquête sur les forces de travail a été améliorée en Belgique en 2017, il n'est pas possible de comparer les indicateurs « Taux d'activité » et « Taux d'emploi » avec ceux des années précédentes.

Tableau 17. Indicateurs du chapitre « entreprenariat féminin »

En pourcentage.

	2013/ 2012	2014/ 2013	2015/ 2014	2016/ 2015	2017/ 2016
Taux d'activité des femmes					68,4
Taux d'emploi des femmes					63,6
Nombre de femmes indépendantes et aidantes	+1,9	+2,2	+2,4	+2,6	+3,4
Nombre de femmes indépendantes et aidantes « starters »	-0,4	+7,1	+5,4	+5,2	+5,3
Nombre de femmes indépendantes et aidantes « cessantes »	+11,4	+13,8	-10,5	+14,2	+3,7

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Liste des graphiques

Graphique 1. PME assujetties à la TVA 16

Graphique 2. Taille des entreprises en 2015, 2016 et 2017 18

Graphique 3. PME dans les trois principaux secteurs 19

Graphique 4. Répartition des catégories d'employeurs dans les trois principaux secteurs en 2017 20

Graphique 5. Secteurs dont la part est supérieure à 10 % par catégorie d'employeur en 2017 21

Graphique 6. Répartition des formes juridiques des PME en 2017 21

Graphique 7. Les trois principales formes juridiques chez les PME 22

Graphique 8. Répartition des formes juridiques par catégorie d'employeur 23

Graphique 9. Faillites des petites PME 23

Graphique 10. Nombre de postes de travail perdus dans les petites PME selon le type de contrat 24

Graphique 11. Faillites par taille d'entreprise 25

Graphique 12. Faillites par forme juridique (< 50 travailleurs) 25
Graphique 13. Faillites des petites PME dans les trois principaux secteurs 26
Graphique 14. Salariés du secteur privé selon la taille de l'entreprise 27
Graphique 15. Employeurs ayant fait usage de la mesure pour un 1er travailleur (par trimestre) 29
Graphique 16. Employeurs ayant fait usage de la mesure pour un 1er travailleur (par région) 30
Graphique 17. Valeur ajoutée par personne employée et par taille d'entreprise en 2016 34
Graphique 18. Indépendants et aidants 37
Graphique 19. Indépendants actifs, starters et cessants par catégorie d'âge en 2017 38
Graphique 20. Assujettis selon la nature de l'activité 39
Graphique 21. Starters selon la nature de l'activité 39
Graphique 22. Assujettis étudiants-indépendants et évolution par genre 42
Graphique 23. Part des indépendants dans la population active occupée 2017 pour les pays de l'EU15 44
Graphique 24. Part des indépendants occupant des travailleurs en 2017 pour les pays de l'UE15 44
Graphique 25. Cinq principaux secteurs dans lesquels les indépendants sont actifs en 2017 45
Graphique 26. Taux d'activité et d'emploi par genre (20 – 64 ans) en Belgique en 2017 48
Graphique 27. Indépendants et aidants par genre 48
Graphique 28. Indépendants et aidants par secteur selon le genre en 2017 50
Graphique 29. Ratio administrateurs en indépendants (sans les aidants) par secteur et par genre en 2017 51
Graphique 30. Taux d'activité chez les femmes (20 à 64 ans) en 2017 pour les pays de l'UE15 52
Graphique 31. Taux d'emploi des femmes (20-64 ans) en 2017 pour les pays de l'EU15 52
Graphique 32. Part des indépendantes parmi les femmes en emploi (15 – 74 ans) en 2017 pour les pays de l'UE15 53
Graphique 33. Part des femmes dans la population des indépendants en 2017 pour les pays de l'UE15 53

Liste des tableaux

Tableau 1. Définition des PME et catégories selon la Commission européenne 8
Tableau 2. Définition des PME et catégories selon l'Observatoire des PME 9
Tableau 3. Densité du nombre de PME pour 1.000 habitants 17
Tableau 4. Taux de création brut des PME 17
Tableau 5. Taux de cessation des PME 17
Tableau 6. Taux de création net 18
Tableau 7. Taux de turbulence des PME 18
Tableau 8. Top 5 de l'emploi (postes de travail) dans le secteur privé en 2017 28
Tableau 9. Entreprises par taille en 2016 32
Tableau 10. Personnes employées par taille d'entreprise en 2016 33
Tableau 11. Valeur ajoutée et répartition par taille d'entreprise en 2016 34
Tableau 12. Indicateurs du chapitre « démographie des PME » 35
Tableau 13. Densité du nombre d'entrepreneurs indépendants et aidants pour 1.000 habitants 37
Tableau 14. Montant d'encaissement des cotisations sociales 43
Tableau 15. Demandes de dispenses de cotisations sociales 43
Tableau 16. Indicateurs du chapitre « démographie des entrepreneurs indépendants » 46
Tableau 17. Indicateurs du chapitre « entreprenariat féminin » 54

economie
SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
N° d'entreprise : 0314.595.348
https://economie.fgov.be